

# **VILLE DE SCEAUX**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**  
8 décembre 2023

Adopté à la majorité (4 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bonté) lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2024

## Table des matières

<b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>5</b>
<b>II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....</b>	<b>5</b>
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM .....</b>	<b>5</b>
<b>IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023.....</b>	<b>6</b>
<b>V- TRANSITIONS .....</b>	<b>7</b>
Création d'une société publique locale GéoSud92 par le SIPPAREC et les communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine et désignation du représentant du conseil municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société publique locale GéoSud92.....	7
<b>VI- PATRIMOINE.....</b>	<b>18</b>
Travaux des lignes souterraines basse tension sur la parcelle sise 23 rue des Imbergères – approbation de la convention de servitudes à signer avec ENEDIS.....	18
<b>VII- ESPACE PUBLIC .....</b>	<b>19</b>
Renouvellement de la convention avec l'ANTAI pour l'édition et l'envoi postal des forfaits de post-stationnement (FPS) 2024-2026.....	19
<b>VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>21</b>
SIFUREP – communication du rapport d'activité 2022.....	21
SIGEIF – communication du rapport d'activité 2022.....	23
SIPPAREC – communication du rapport d'activité 2022.....	25
<b>IX- AFFAIRES SCOLAIRES .....</b>	<b>28</b>
Adaptation du périmètre scolaire .....	28
<b>X- VIE LOCALE CULTURELLE ET SOCIALE .....</b>	<b>29</b>
Convention d'objectifs entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis .....	29
Convention d'objectifs entre la Ville et l'Animathèque MJC.....	35
Attribution de subventions exceptionnelles au centre social et culturel des Blagis et à l'Animathèque MJC.....	38

<b>XI- CULTURE .....</b>	<b>40</b>
Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts ».....	40
<b>XII- AFFAIRES SPORTIVES .....</b>	<b>44</b>
Conventions d'objectifs entre la Ville et les associations sportives suivantes :.....	44
○ Tennis-Club de Sceaux.....	44
○ Football club de Sceaux .....	48
○ ASAS Basket.....	49
○ Sceaux Tennis de table.....	50
<b>XIII- RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>51</b>
Communication du rapport social unique (RSU) pour l'année 2022.....	51
Astreintes – approbation des modalités de mise en œuvre.....	53
Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances. ....	53
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, police municipale et animation.....	54
Convention d'objectifs entre la Ville et l'Amicale du personnel de la ville de Sceaux. ....	54
<b>XIV- AFFAIRES FINANCIÈRES.....</b>	<b>55</b>
Approbation du nouveau règlement budgétaire et financier. ....	55
Budget ville - exercice 2023 - approbation de la décision modificative n° 3.....	57
Avances sur subventions et participations 2024 à certaines associations et établissements publics.....	58
Ajustement de la provision pour épargne-temps au titre des jours épargnés au 31 décembre 2022. ....	60
Comptabilisation de la dation des 25 places de stationnement sis 5 rue du Maréchal Joffre.....	61
Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024. ....	62
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2017 à 2019. ....	62

<b>XV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS .....</b>	<b>63</b>
<b>XVI- QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>70</b>
<b>XVII- COMMUNICATION DU MAIRE .....</b>	<b>70</b>
<b>XVIII- DÉCISIONS DU MAIRE.....</b>	<b>72</b>
<b>XIX- QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>72</b>
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	72
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN.....	73
Question orale de M. Fabrice BERNARD .....	77
Question orale de Mme Christiane GAUTIER .....	79
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES .....	80
Question orale de M. Xavier TAMBY .....	81
Question orale de Mme Maud BONTÉ.....	83
<b>XX- DÉBAT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE organisé en application de l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales. ....</b>	<b>85</b>

## **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.*

## **II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

### **M. le maire**

Mes chers collègues, merci de bien vouloir prendre place. Je vais demander à M. Hugues Ossart de bien vouloir procéder à l'appel.

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **Hugues OSSART**

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Hugues Ossart
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sabine Ngo Mahob, en retard, est arrivée à 20 h 06
- ✓ Théophile Touny, absent
- ✓ Emmanuel Goujon, excusé, a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Corinne Deleuze, excusée, a donné pouvoir à Jean-Pierre Riotton
- ✓ Konstantin Schallmoser, excusé, a donné pouvoir à Patrice Pattée
- ✓ Catherine Palpant, en retard, a donné pouvoir à Axelle Poullier
- ✓ Xavier Tamby, en retard, est arrivé à 20 h 40.
- ✓ Liliane Wietzerbin, en retard, a donné pouvoir à Philippe Szykowski. Est arrivée à 19 h 54.

**M. le maire**

Merci. Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

#### **IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023.**

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023 ?

**Numa ISNARD**

Juste une observation qui devient malheureusement habituelle.

Nous avons reçu le dossier le 1<sup>er</sup> décembre. Ce dossier compte plus de 600 pages. Chacun ici a une activité professionnelle, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition. Nous avons à peine quelques jours pour étudier toutes ces délibérations. Je ne sais pas comment l'on peut rendre une décision éclairée dans ces conditions. Je pense qu'il serait temps de passer ce délai à 15 jours, afin que l'on puisse avoir suffisamment de temps pour étudier les dossiers.

Autre chose également que je demande à nouveau. Je souhaite que mon affiliation politique soit clairement mentionnée sur les supports de la Ville. Monsieur le maire, vous ne souhaitez pas le faire, mais je vous demande de le faire. Je suis membre des Républicains et je souhaite que vous fassiez apparaître mon affiliation sur les documents. Merci.

**M. le maire**

Tout cela n'a rien à voir avec le procès-verbal.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.*

## **V- TRANSITIONS**

**Création d'une société publique locale GéoSud92 par le SIPPAREC et les communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine et désignation du représentant du conseil municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société publique locale GéoSud92.**

### **Florence PRESSON**

En 2021-2022, le SIPPAREC, acteur public expérimenté accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de réseaux de chaleur à base de géothermie profonde, a réalisé une pré-étude mettant en évidence un potentiel dans le sud du département des Hauts-de-Seine.

Ceci a donné suite en 2023 à une étude de faisabilité complémentaire qui a démontré que 15 000 logements pourraient être alimentés par ce réseau de chaleur, avec 20 kilomètres de réseau et un peu plus de 65 % d'énergies renouvelables pour un total de 115 GWh.

Cette étude mettait en évidence la possibilité d'une répartition sur l'ensemble des trois communes : 56 % sur la commune de Fontenay-aux-Roses, 38 % sur la commune de Sceaux et 6 % sur la commune de Bourg-la-Reine.

Les trois communes, désireuses de garder la parfaite maîtrise de ce site de distribution géothermique, souhaitent se doter d'une structure leur permettant de le faire via la création d'une SPL.

Je passe un peu rapidement sur le contexte et l'importance de l'énergie renouvelable, de la neutralité carbone et de la maîtrise des prix. Nous sommes tous conscients de la volatilité des prix de l'électricité et du gaz. L'utilisation d'une ressource naturelle et locale nous permettrait en effet de conserver une certaine maîtrise en termes de prix, et ceci d'autant plus si nous nous dotons d'une SPL.

On parle très souvent de réseau de chaleur, je veux préciser qu'il s'agit du chauffage, mais aussi de l'eau chaude.

La capitalisation de la SPL s'établirait à 2,5 millions d'euros répartis de la façon suivante :

- ✓ 1 300 000 euros pour le SIPPAREC, soit 52 % du capital, et 5 administrateurs.
- ✓ 675 000 euros pour Fontenay-aux-Roses, soit 27 % du capital, et 2 administrateurs.
- ✓ 425 000 euros pour Sceaux, soit 17 % du capital et 1 administrateur.
- ✓ 100 000 euros pour Bourg-la-Reine, soit 4 % du capital et 1 administrateur.

Le calendrier prévisionnel des principales étapes est le suivant :

Sceaux, le 8 décembre 2023

- ✓ 30 juin 2023 : dépôt de la demande de permis minier.
- ✓ 1<sup>er</sup> semestre 2024 : création de la SPL et lancement des études de maîtrise d'œuvre.
- ✓ 2<sup>e</sup> semestre 2024 : enquête publique relative au permis minier et attribution de la délégation de service public.
- ✓ 1<sup>er</sup> semestre 2025 : finalisation de l'instruction du permis minier et des études de maîtrise d'œuvre.
- ✓ 2<sup>e</sup> semestre 2025 : lancement des travaux préalables à la plate-forme de forage.
- ✓ 2026 : réalisation des travaux de forage.
- ✓ 2027–2028 : déploiement des réseaux de chaleur avec mise en service progressive.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la création de la société publique locale GéoSud92 entre le SIPPAREC et les communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourgl-la-Reine ainsi que les statuts annexés et d'autoriser le maire ou son représentant à les signer lors de l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que la désignation de ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

### **M. le maire**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ?

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire.

Nous nous satisfaisons de la décision de la ville de Sceaux, en collaboration avec d'autres communes, de développer un réseau de chaleur à base de géothermie alors même que les mesures qu'elle prend en faveur de l'écologie relèvent généralement du symbole ou sont du moins très limitées.

Pour autant, la complexité juridique et technique de ce dossier démontre qu'il aurait fallu s'y prendre beaucoup plus tôt. Dès 2019, des réunions avaient eu lieu avec des personnes très intéressées par ce projet de réseau de chaleur et l'on discutait même d'une éventuelle collaboration avec la ville d'Antony. Plusieurs hypothèses étaient déjà à l'étude. On a finalement beaucoup tergiversé avant d'aboutir au projet qui nous est soumis ce soir. C'est bien, mais nous pensons qu'il aurait été bien plus intéressant de le faire beaucoup plus tôt pour que les Scéennes et les Scéens puissent bénéficier de ces sources d'eau chaude bien avant 2027-2028.

Ce réseau de chaleur à base de géothermie permettra de réduire l'utilisation de l'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments, contribuant ainsi à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à une meilleure maîtrise des coûts, les prix du gaz ayant explosé à la suite de la guerre russo-ukrainienne entre autres.



La note de présentation précise au troisième alinéa que le doublet géothermique au Dogger alimenterait à 65,5 % en énergies renouvelables un réseau de chaleur de 20 kilomètres. C'est très bien, mais cela laisse supposer que d'autres sources d'énergie seraient raccordées à ce réseau venant d'installations moins vertueuses. J'ai compris, lors de la réunion de la commission de l'environnement et du cadre de vie qui s'est tenue le 4 décembre, que l'on souhaite disposer d'un système assez souple permettant de conjuguer diverses sources d'énergie. Et c'est évidemment quelque chose de positif.

On peut se poser la question de savoir quel sera le parcours de ces tuyauteries d'eau chaude sur le réseau de la ville de Sceaux. Quelle est la population visée ? Va-t-on privilégier les grands ensembles, afin de favoriser les plus modestes en perte de pouvoir d'achat ou d'autres critères seront-ils pris en compte ? Je crois que les bâtiments administratifs sont également concernés. Quels risques ont été évalués à ce jour ? La mise en œuvre de la SPL est-elle vraiment certaine et précise ? Il semblerait en effet que le projet de cuisine centrale entre Sceaux et d'autres communes soit abandonné. A-t-on vraiment la certitude d'aboutir s'agissant de ce projet de réseau de chaleur à base de géothermie ? Des études complémentaires seront-elles entreprises sur ce réseau ? Lesquelles ?

On sait que cela devrait coûter 63 millions d'euros. Cette somme comprend-elle le coût des crédits ? On sait en effet que les taux ont beaucoup augmenté. Ces emprunts seront sans doute réalisés au moment opportun, mais nous aimerions avoir un peu plus de précisions sur le financement.

L'installation technique d'un réseau de chaleur est par ailleurs réputée pour générer beaucoup de nuisances sonores. Les travaux n'auront certes pas lieu à Sceaux, mais à Fontenay-aux-Roses, sur le stade dit du Panorama. J'espère que les riverains ne seront pas trop incommodés, les travaux étant extrêmement bruyants et particulièrement longs, puisqu'ils devraient durer environ un an.

Voilà les principales questions que je voulais poser. Je pense que vous pourrez y répondre. Les trois communes pensent en effet à ce projet depuis très longtemps et ont donc eu le temps d'envisager toutes les problématiques, afin de trouver la solution la plus efficace pour tous.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Madame Presson pour cette présentation. J'aurai deux questions et une remarque.

Première question, je ne me retrouve pas dans les économies d'émissions de gaz à effet de serre. D'après les chiffres du SIPPAREC, la consommation de la Ville s'élève à 124 000 MWh par an, soit environ 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Or les documents techniques évoquent une réduction de près de 20 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Ceci n'est pas très clair. Cela signifierait que le gaz du SIPPAREC est utilisé uniquement pour les besoins de la Ville, ce qui est peut-être le cas.

Ma deuxième question porte sur l'étude de géothermie. J'ai l'impression que mon collègue ne l'a pas reçue, sinon il n'aurait pas posé toutes les questions qu'il a posées. Elle a en revanche été assez difficile à obtenir, bien qu'elle soit publique et qu'elle circulait à Sceaux et ailleurs depuis déjà quelques semaines.

Nous voyons apparaître dans cette étude un certain nombre de chemins d'eau chaude. Comment allez-vous vous assurer de la pérennité de la puissance nécessaire à l'alimentation des bâtiments publics de Sceaux ?

J'ai enfin un commentaire s'agissant de la SPL. J'ai noté que les administrateurs de la SPL doivent respecter la limite d'âge de 79 ans au moment de leur désignation. Avec les progrès de la science, j'estime que l'on pourrait repousser cette limite d'âge à 90 ans, Monsieur le maire.

### **Maud BONTÉ**

Bonsoir, Monsieur le maire, chers collègues. Je poserai une question très brève pour ne pas alourdir le débat. Je me suis intéressée à toutes les conférences organisées sur le sujet ainsi qu'aux informations communiquées lors de la commission. Bien évidemment, il est question de servir premièrement la faculté, la mairie, les lycées, et peut-être la piscine.

Tout ceci n'est pas entièrement financé par le contribuable, mais en partie quand même. De lourds travaux seront nécessaires. Qu'auront les habitants en retour ? Quand on voit la capacité du dogger et les 22 km de réseau envisagés, il semble évident qu'un certain nombre de personnes ne pourront pas y accéder. Il semblerait que les résidences privées ne pourront pas en bénéficier, ce que je trouve dommageable. Il est normal que les collectivités veuillent alléger leurs factures d'énergie, mais l'habitant moyen aimerait sans doute en bénéficier également.

### **Numa ISNARD**

Déformation professionnelle oblige, j'ai examiné les statuts de cette SPL. Vous parliez, Madame Presson, de maîtrise des coûts. Or, je suis assez surpris que l'on dote la SPL d'un capital social de 2,5 millions d'euros alors même qu'elle n'a entrepris aucune action.

Vous avez annoncé un calendrier très précis, et je comprends que les premiers coups de pioche exploratoires n'interviendront qu'en 2025 avec des coûts potentiellement très importants. Il aurait été plus pertinent, comme cela se fait dans de nombreux projets publics ou privés, de procéder par des augmentations de capital successives en fonction de l'accomplissement ou non de certaines étapes du projet. En l'occurrence, Sceaux doit sortir quasiment 500 k€ pour la souscription initiale, ce qui représente une somme importante, sachant que la SPL peut par ailleurs souscrire de la dette. Puisque l'on peut bénéficier de la souplesse des structures privées, pourquoi ne pas assujettir ce financement à l'accomplissement d'une feuille de route, afin de maîtriser les coûts et d'éviter des dérapages ?

Comme l'ont souligné mes collègues, il s'agit en effet d'un projet ambitieux qui porte une certaine part d'incertitude. On peut saluer cette volonté de disposer d'une énergie propre, mais il ne faudrait pas que ce projet devienne un contre-exemple. La part majoritaire de l'énergie utilisée en France est une énergie propre : le nucléaire. Il ne s'agit pas d'une idéologie, mais d'une constatation. On veut mettre en place des énergies complémentaires, mais faisons attention aux nuisances. Cela a d'ailleurs été souligné par M. Szykowski. Il faut faire attention au voisinage et veiller également à rester dans les délais, notamment en cas de recours. Ce genre de travaux ne sont pas exempts de nuisances et l'on est dans un secteur résidentiel dense.

Tout cela m'engage à avoir une certaine prudence quant au capital et à sa libération. On pourrait peut-être s'engager sur cette enveloppe de 2,5 millions d'euros, mais en la libérant par augmentations de capital successives.

Je ne partage pas le scientisme de mon collègue, M. Dessanges. 90 ans, pourquoi pas 100 ans ? Il serait peut-être intéressant, dans un esprit de renouvellement, de se calquer sur une limite d'âge standard à 65 ans. 65 ans à la date de nomination, cela laisse quand même quelques années et cela permet en outre d'avoir une représentation générationnelle diversifiée. On peut être très en forme à 79 ans, mais après 5 ou 6 ans de mandat, c'est un âge quand même avancé. La sagesse voudrait que l'on descende à 65 ans. Je ne vois pas ce qui justifierait cette limite d'âge qui est, selon moi, trop élevée.

Enfin, en ce qui concerne le mode de rémunération des directeurs généraux, j'en appelle à la prudence. Ce n'est pas mentionné dans les statuts, la rémunération relevant de la décision du conseil d'administration, mais il faudra être vigilant en la matière, et peut-être la limiter à l'avancement des travaux.

Voilà quelles sont mes observations. Attention à la maîtrise des coûts, Sceaux a beaucoup de choses à financer et il serait dommage de connaître un nouvel échec après celui de la cuisine centrale.

### **Liliane WIETZERBIN**

Je vous prie de m'excuser pour mon retard. Je vais essayer de ne pas répéter ce qu'ont dit mes collègues.

Les aspects technicoéconomiques de ce projet sont plutôt incertains aujourd'hui. Je voudrais juste être rassurée sur la possibilité de stopper un tel projet en cas de dérive. Or, cette possibilité n'apparaît pas clairement.

J'ai également une remarque à formuler s'agissant des éléments techniques que vous nous avez fait suivre. Dans le compte rendu du copil n° 1 du 25 mai 2023, il est fait mention de la proposition de VSGP de geler les projets en cours et de mener une étude flash pour s'assurer de la cohérence des projets à l'échelle du territoire et de réaliser d'éventuelles modifications avant le dépôt des permis miniers. Il est également écrit que les villes de Fontenay-aux-Roses, de Sceaux et le SIPPEREC

s'y sont opposés, souhaitant démarrer tout de suite le projet. Je voulais savoir si le fait que cette étude n'ait pas été réalisée est un sujet, puisqu'elle devait permettre de vérifier la cohérence des projets existants.

J'ai également d'importantes remarques sur la gouvernance et les statuts de la SPL. Je rejoins les propos de mon collègue Numa Isnard. On sait que la gouvernance est quelque chose de très important pour la réussite d'un projet. Il ne suffit pas qu'un projet soit bon pour qu'il soit mené à bien et dans de bonnes conditions. La capacité à prendre des décisions en toute transparence avec des avis éclairés et compétents est par conséquent primordiale, surtout compte tenu des investissements prévus de l'ordre de 65 millions d'euros.

À cet égard, plusieurs points m'étonnent, et notamment la limite d'âge fixée à 79 ans au moment de la désignation. Cela ne concerne pas forcément l'administrateur lambda, mais en général, dans toute bonne gouvernance, le président ne peut être nommé au-delà de 65 ans. C'est en tout cas ce qui est préconisé dans les codes de bonnes pratiques.

La durée du mandat n'est pas précisée. Je comprends qu'il doit s'agir d'un élu. Je suppose donc que c'est aligné sur le mandat de la commune, mais ce n'est pas précisé dans les statuts de la SPL. Là aussi, la bonne pratique recommande un mandat de 4 ans, renouvelable, ce qui permet le renouvellement du conseil d'administration.

J'ai l'impression que seuls des élus peuvent siéger au conseil d'administration. Je n'ai rien contre les élus, mais la SPL devra gérer des projets techniques. Il serait par conséquent intéressant d'élargir la composition du conseil à des experts indépendants du domaine, comme des géologues. Ces experts pourraient ainsi donner un avis sur le dossier en toute indépendance. Je ne sais pas si cela est possible pour une SPL. Si tel était le cas, ce serait une bonne pratique.

Je note par ailleurs que le président peut être également directeur général, et ceci au bon vouloir du conseil d'administration. Cumuler les rôles de président et de directeur général se fait de moins en moins. Il est en effet préférable de séparer les mandats sociaux et exécutifs. L'un surveille et contrôle et l'autre implémente les décisions. J'ai l'impression que les statuts permettent que ce soit l'un ou l'autre et que ceci peut évoluer au cours de la vie du projet, ce qui m'embête un peu. Je peux comprendre qu'il n'y ait qu'une seule et même personne au début du projet, tant que celui-ci n'est pas encore opérationnel, mais il serait plus logique qu'il y ait ensuite séparation des pouvoirs. Or, ceci n'est pas clair dans le mode de gouvernance.

De même, l'article mentionnant la rémunération du directeur général n'est pas très clair. Il n'est pas clairement écrit que le directeur général ne percevra pas de rémunération s'il s'agit d'un élu. Il n'est pas écrit non plus qu'il en percevra une. C'est donc un peu flou.

Pour résumer, je propose les modifications suivantes :

- ✓ Distinction entre président et directeur général.

- ✓ Clarification des conditions dans lesquelles les fonctions de directeur général et de président peuvent être confondues.
- ✓ Limite d'âge du président et du directeur général fixée à 65 ans.
- ✓ Présence d'administrateurs indépendants.
- ✓ Clarification de la durée du mandat.
- ✓ Possibilité de ne pas être un élu si c'est un représentant.
- ✓ Pas de rémunération pour les élus.

Voilà quelles sont les remarques. Cela dit, sur le fond, je soutiens le projet.

### **M. le maire**

Merci beaucoup.

Madame Presson, voulez-vous apporter les précisions nécessaires.

### **Florence PRESSON**

Vous avez raison, Monsieur Szykowski, nous aurions pu faire cela bien plus tôt, mais nous avons été longtemps très seuls. Et même si nous sommes avant-gardistes, la ville de Sceaux manquant de logements en nombre suffisant, nous ne pouvions pas envisager la création d'un puits de géothermie et d'un réseau de chaleur. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé avec nos voisins. Nous avons longuement discuté avec la ville d'Antony au sujet de la partie située au-dessus l'A86, ou encore avec Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses. Tout ceci demande du temps. On n'est pas forcément à l'ère des mariages de force. Il faut donc du temps pour trouver un équilibre, une volonté de faire ensemble et en même temps une validation technique de la part du SIPPEREC. Nous avons envisagé une collaboration avec Bourg-la-Reine, mais nous nous sommes heurtés à des difficultés pour identifier un lieu de forage et nous n'étions par ailleurs pas suffisamment nombreux pour avoir un modèle cohérent.

On peut évidemment regretter le passé, mais regardons plutôt le présent et l'avenir. Je pense que nous sommes sur le bon chemin pour faire avancer ce projet avec des maires et des conseils municipaux plutôt favorables à la création de cette SPL.

Concernant le financement par le contribuable, Madame Bonté, je répéterai ce que j'ai dit lors de la conférence qui a eu lieu dans le cadre du Forum de la rénovation et lors de nos échanges le 4 décembre dernier. Il ne s'agit en rien d'un financement par le contribuable. La SPL empruntera pour financer un certain nombre de travaux, et vendra par la suite de la chaleur à ses clients. L'abonnement de ses clients lui permettra de se rémunérer et de rembourser ses échéances. À aucun moment, les impôts des habitants, qu'ils soient situés à proximité du puits ou non, ne serviront à financer un réseau de chaleur dont ils ne pourront pas bénéficier. Et si leurs enfants sont scolarisés dans une école de la ville, ils en bénéficieront quand même de manière indirecte. Le financement de ce projet ne fera pas appel à de l'argent public. Et le projet permettra même d'économiser de

l'argent public, car les factures à venir des bâtiments publics alimentés par ce réseau de chaleur seront moins élevées.

Les modèles et les évolutions de prix ne sont effectivement pas stables à l'heure actuelle, mais les analyses financières, qui seront suivies par des études d'assistance à maîtrise d'œuvre lancées par la SPL, prévoient la remise en cause du projet si son coût est quasi identique au coût actuel de l'électricité, du fioul ou de toute autre énergie. Ce projet ne verra le jour qu'à la condition de permettre un gain financier. Je pense que vous pouvez être rassurés sur ce point.

S'agissant de cette notion de pseudo-équité entre les habitants, je vous rappellerai que 23 % des établissements publics seront alimentés par ce réseau, 18 % des bailleurs, 28 % dans le domaine tertiaire et 24 % pour les copropriétés. Et les 7 % restants portent sur la ZAC du Paradis. La répartition est par conséquent relativement équilibrée entre les habitations et les services publics. Il est assez rare que les collectivités qui mettent en œuvre un réseau de géothermie donnent autant de place aux habitants.

S'agissant des statuts et du capital de la SPL, une certaine cohérence est nécessaire entre le montant du capital social de la société et le volume des investissements prévus. Peut-être êtes-vous un expert, Monsieur Isnard, mais la création d'une SPL ou même d'un réseau de chaleur géothermique n'est pas une première pour le SIPPAREC. Le sujet a été longuement étudié par les services juridiques du SIPPAREC et des trois communes. Vous savez par ailleurs que la SPL dispose de cinq ans pour libérer le capital social. Il est par conséquent tout à fait possible d'avoir une libération progressive du capital social. C'est d'ailleurs ce qui a été fait pour le capital social de la SPL de la cuisine centrale.

S'agissant de l'étude flash, je vous rappelle que toute collectivité pouvait définir une gélule lui permettant d'avoir l'assurance que le puits pompant de l'eau chaude est situé à une certaine distance du puits renvoyant de l'eau plus fraîche. Jusqu'à présent, le premier qui mettait le pied sur le dogger pouvait faire ce qu'il voulait.

La préfecture a convoqué l'ensemble des villes au printemps pour leur dire qu'il était désormais impossible d'envisager un projet qui pourrait empêcher une installation ailleurs. Les discussions ont été nombreuses autour de ce sujet. Le préfet nous a autorisés à déposer le permis minier, car notre gélule est encadrée dans les gélules existantes et ne peut empêcher l'implantation d'autres projets. Cela ne remet donc pas en cause l'étude actuellement en cours et les réflexions entre les villes de Clamart et de Meudon ou de Clamart, du Plessis-Robinson et de Châtenay sur la partie ouest.

On parlait tout à l'heure de 65,5 % d'énergies renouvelables. La différence est forcément nécessaire avec des appoints et des secours gaz sur l'ensemble du tracé. Le SIPPAREC cherche à identifier les endroits où sont situées des chaufferies qui pourraient être identifiées comme chaufferies de secours. Les chaufferies du CEA ou de Jean Monnet pourraient être utilisées dans ce sens, dans un

souci d'optimisation et d'utilisation de l'existant. L'idée serait que ces chaufferies deviennent la propriété de SPL qui en assurerait la maintenance.

S'agissant des nuisances, il est avéré que les chantiers sont rarement complètement silencieux. C'est un sale moment à passer. On peut imaginer certains aménagements, à l'image de ce que nous avons mis en place lors de la rénovation de la bibliothèque. Quoiqu'il en soit, cela fait partie de la vie d'un chantier. Et nous serons tous contents d'avoir de l'eau chaude à un prix cohérent.

Je pense avoir répondu à toutes vos questions

**Numa ISNARD**

Une petite précision. Je suis quand même un peu surpris par ce que vous venez de dire. Je ne serai pas plus long sur les aspects financiers, mais il s'agit néanmoins d'un aspect important qui engage la Ville. Vous nous dites qu'il s'agit d'argent magique financé par de la dette, qui est désormais loin d'être gratuite, le quoiqu'il en coûte étant bien terminé. Le capital initial sera libéré à la constitution de la société, soit un décaissement par la ville de Sceaux de 425 000 euros. C'est écrit dans la délibération soumise au vote ce soir. C'est de l'argent public direct. Le SIPPAREC n'est pas financé par Total Énergies, mais par des fonds publics. On ne peut donc pas dire que cela ne coûte rien aux contribuables et l'on ne peut pas dire non plus que l'on signe maintenant et que l'on payera plus tard. Il faut être transparent avec les Scéens et ne pas cacher la vérité. La Ville va s'engager sur 425 000 euros et en cas d'échec, elle sera responsable à la hauteur de ses investissements. Je veux juste rétablir cette vérité.

**M. le maire**

Je ne sais pas où vous avez appris le droit, Monsieur Isnard.

**Numa ISNARD**

À Sceaux.

**M. le maire**

Vous n'avez sans doute pas assisté à tous les cours. Le SIPPAREC est un syndicat intercommunal. Son financement est assuré par des redevances sur l'électricité.

**Numa ISNARD**

L'électricité payée par qui ?

**M. le maire**

Par les consommateurs d'électricité et non par les contribuables.

Par ailleurs, la SPL est constituée avec un capital de 2,5 millions d'euros et devra emprunter au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le paiement des charges d'exploitation et des intérêts de la dette sera assuré par la fixation du tarif du chauffage aux personnes qui bénéficieront du raccordement. Ce que voulait dire Mme Presson, c'est qu'il ne s'agit pas d'une énergie totalement gratuite. Pour que cela fonctionne, il faut y apporter de l'énergie supplémentaire, à peu près deux tiers d'énergie « gratuite » et un tiers d'énergie payante. Et s'agissant de cette énergie gratuite, son tarif est fixé en fonction des investissements réalisés et des charges d'exploitation. Et la Ville est engagée à hauteur de 400 000 € qui peuvent être perdus si la société fait faillite, mais il faut savoir ce que l'on veut.

M. Szykowski nous reprochait tout à l'heure de ne pas l'avoir fait plus tôt. 5 000 m<sup>2</sup> sont nécessaires pour faire un forage. Où sont ces 5000 m<sup>2</sup> ? Dans le jardin de la Ménagerie, dans le parc de Sceaux ? J'ai bien essayé de trouver des propriétaires de terrains privés d'une surface de 5 000 m<sup>2</sup>, mais ils sont très peu nombreux. Et croyez-vous vraiment qu'ils auraient accepté de vendre leur terrain pour y faire un forage ? Nous avons trouvé une solution avec Fontenay-aux-Roses sur un terrain que le Département cédera à la SPL et qui est situé à proximité d'un stade. Il est vrai que ce terrain est également situé à proximité d'habitations récemment construites sur la commune voisine de Clamart. Une enquête publique sera organisée l'année prochaine et nous aviserons en fonction de ses conclusions. Je ne sais que dire de plus. Notre pays fait face à des injonctions contradictoires en permanence. À un moment donné, il est nécessaire de faire un choix. Nous l'avons fait avec Fontenay et Bourg-la-Reine. Cela ne plaira certainement pas à tout le monde. Cela ne plaira peut-être pas aux habitants de Clamart qui habitent en face du puits. Nous verrons. Encore une fois, je ne suis pas sûr que vous auriez été favorables à un tel projet dans le jardin de la Ménagerie !

Nous passons maintenant au vote.

**Liliane WIETZERBIN**

Je n'ai pas eu de réponse sur la gouvernance.

**M. le maire**

Ces statuts ont déjà été discutés avec les autres villes et le SIPPAREC. Il s'agit donc de les voter en l'état ou de ne pas les voter. S'ils ne vous plaisent pas, votez contre, mais on n'en discutera pas. Ils ont été revus avec les juristes du SIPPAREC et des trois communes. On ne reviendra donc pas sur les statuts.

**Liliane WIETZERBIN**

Vous n'avez pas répondu sur le fond, sur le fait qu'un président peut être âgé de plus de 80 ans, qu'il n'y a pas de durée de mandat...



**M. le maire**

Ce sont les statuts sur lesquels les exécutifs se sont mis d'accord. Vous les votez ou vous ne les votez pas.

**Liliane WIETZERBIN**

Est-ce qu'il s'agit de statuts renouvelés d'une SPL à l'autre ? Cela aurait mérité une discussion.

**M. le maire**

C'est une décision qui a eu lieu entre les exécutifs. Nous ne sommes pas les seuls à voter. Il y a trois autres actionnaires qui votent dans ces termes. C'est donc ainsi.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Numa ISNARD**

M. Riotton ne vote pas.

**M. le maire**

Il ne prend pas part au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Christian Lancrenon, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Numa Isnard)*

*M. Jean-Pierre Riotton ne prend pas part au vote.*

**M. le maire**

Il nous faut ensuite désigner le représentant de la Ville. Je soumets ma candidature.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autres candidats, le conseil municipal accepte-t-il que l'on ne vote pas à bulletins secrets ?

**Liliane WIETZERBIN**

C'est un candidat pour quoi faire ?

**M. le maire**

Pour tout, comme toujours. Assemblée générale et conseil d'administration.

**Liliane WIETZERBIN**

Qui sera le président de la SPL ?

**M. le maire**

Je ne sais pas. Il ne vous a pas échappé que le SIPPAREC a cinq administrateurs tandis que les trois villes ensemble ont quatre administrateurs. Il est par conséquent assez probable que le président de la SPL soit un représentant du SIPPAREC.

S'il n'y a pas d'oppositions, je représenterai le conseil municipal de Sceaux au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL.

*M. Jean-Pierre Riotton ne prend pas part au vote.*

*Philippe Laurent est désigné à l'unanimité comme représentant permanent du conseil municipal de la ville de Sceaux au sein de l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la société publique locale « GéoSud92 » constituée entre le SIPPAREC et les communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine.*

**M. le maire**

Merci de votre confiance. J'ai demandé à Florence Presson de mettre en place au sein du conseil des transitions un comité de suivi de ce projet composé des élus qui souhaitent y participer et de Scéens intéressés par la question.

**VI- PATRIMOINE**

**Travaux des lignes souterraines basse tension sur la parcelle sise 23 rue des Imbergères – approbation de la convention de servitudes à signer avec ENEDIS.**

**Patrice PATTÉE**

Il s'agit de 20 mètres de câbles qu'ENEDIS doit passer sur une propriété de la Ville pour alimenter un bâtiment de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Ces travaux nécessitent l'accord du propriétaire foncier pour pouvoir emprunter ce linéaire de 20 mètres sur 40 cm de large au pied d'un immeuble.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VII- ESPACE PUBLIC**

**Renouvellement de la convention avec l'ANTAI pour l'édition et l'envoi postal des forfaits de post-stationnement (FPS) 2024-2026.**

**Patrice PATTÉE**

La Ville a externalisé la gestion de son stationnement à la société EFFIA, délégataire du service public de stationnement payant et a fait appel à l'ANTAI pour le recouvrement des FPS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La convention avec l'ANTAI arrivant à échéance le 31 décembre prochain, nous vous proposons ce soir de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, date à laquelle nous devons lancer une consultation pour désigner un nouveau délégataire.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Ma question porte sur la phrase suivante : « *Considérant que la Ville ne dispose pas des compétences et des ressources pour concevoir, produire et gérer les avis de paiement de FPS et qu'aucun opérateur privé ne peut actuellement revendiquer un niveau d'expertise dans ce domaine comparable à celui de l'ANTAI sur le territoire national...* ». Est-ce à dire que si tel était le cas, vous auriez un choix à faire ? Il ne s'agit pas de considérations purement privées. L'ANTAI a un côté répressif, puisqu'il s'agit de faire en sorte que les gens payent leur FPS. Il me paraît étrange de dire qu'un opérateur privé pourrait s'occuper de ceci alors qu'il existe un service national qui fonctionne *a priori* bien. Il faut donc plutôt le conforter. Cette phrase m'a peu étonné et je voulais savoir quel sens vous lui accordez.

Je voulais en outre évoquer les fuites du système informatique de l'ANTAI. Je ne sais pas si un employé a fourni des informations à des gens mal intentionnés, mais il m'est arrivé de recevoir une

deuxième demande de paiement de la part de l'ANTAI. Je m'interroge donc sur la fiabilité de leur système informatique. J'imagine que des progrès ont été accomplis et que ces problèmes de fuites ont été réglés, mais peut-être avez-vous des informations particulières sur ce point.

**Numa ISNARD**

Je profite de cette délibération pour remonter le ras-le-bol de tous les quartiers de Sceaux, en particulier des Blagis sur l'extension du stationnement payant à pratiquement tout le territoire de la ville. Cela crée un mécontentement énorme. Je pense qu'il faudrait réfléchir à redonner l'accès au domaine public de manière gratuite aux automobilistes et à éviter de monter les Scéens les uns contre les autres. Les automobilistes ont aussi le droit de circuler dans cette ville. Beaucoup est fait pour aménager d'autres mobilités, ce qui est très bien, mais il ne faut pas oublier que les gens ont besoin de leur véhicule, notamment pour travailler, et que ce stationnement payant pèse lourd dans le budget des Scéens, et notamment des plus fragiles sur le plan économique. Je pense qu'il faut en tenir compte.

**M. le maire**

Merci. Monsieur Pattée, pouvez-vous apporter quelques précisions, à M. Isnard notamment ?

**Patrice PATTÉE**

La circulation dans l'espace public n'est pas payante. Sceaux ne compte pas encore de rues à péage ni dans le quartier des Musiciens ni aux Blagis. La circulation est par conséquent libre et gratuite.

Le stationnement payant répond à un souci d'équité. Pourquoi certains stationneraient-ils leur voiture dans un garage pour lequel ils sont taxés alors que d'autres utiliseraient impunément et gratuitement l'espace public ? C'est donc juste un souci d'équité.

S'agissant plus particulièrement de l'extension du stationnement payant sur les Blagis, elle s'explique par la mesure prise par nos voisins de Bourg-la-Reine d'introduire le stationnement payant à la limite de Sceaux, ce qui faisait que les habitants de Bourg-la-Reine venaient stationner à Sceaux. C'est inéluctable. C'est un jeu de dominos. On n'y peut rien. Le stationnement payant ne coûte que 89 € par an alors qu'un plein de carburant coûte plus de 100 euros.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Juste un commentaire. La délégation de service public prend fin en 2025 et non pas en 2026.

**M. le maire**

Elle a été prolongée d'un an.

**Patrice PATTÉE**

Vous avez raison. Initialement, c'était fin 2025.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach. M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)*

**VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE****SIFUREP – communication du rapport d'activité 2022.****Annie BACH**

Il s'agit de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2022 du SIFUREP, le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne dont la ville de Sceaux est membre depuis onze ans.

L'adhésion à ce syndicat permet à la Ville d'obtenir conseil et assistance juridique en matière funéraire. Ainsi, afin de trouver des solutions lors de situations complexes, la Ville a sollicité le syndicat à plusieurs reprises, notamment pour l'application de la loi concernant le constat du décès et le transport de corps avant mise en bière. Le syndicat assure la gratuité des obsèques pour les personnes dépourvues de ressources et pour les enfants de moins d'un an et une remise de 50 % des frais d'obsèques pour les enfants de moins de 16 ans.

Il s'adresse également aux autres usagers en les faisant bénéficier d'un tarif négocié dès lors que le décès et l'inhumation ont lieu dans une commune adhérente au syndicat.

Le SIFUREP veut promouvoir son activité et le dit à chaque réunion.

Il s'agit ce soir de prendre acte du rapport d'activité 2022 du SIFUREP que vous avez reçu en pièce jointe. Ce rapport est en outre accessible sur le site Internet du syndicat dont l'adresse figure dans

la note de présentation. Je vous invite à vous référer à cette adresse si vous souhaitez avoir des informations complémentaires.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication qui vient d'être faite.

**M. le maire**

Merci, Madame Bach.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

J'ai bien noté tout ce que vous venez de dire. Je reprendrai un certain nombre de choses qui devraient à mon sens être précisées.

Combien de Scéens et de Scéennes se sont vus appliquer un enterrement gratuit, adultes et enfants de moins d'un an ? Combien ont bénéficié d'un tarif négocié à condition d'habiter dans une commune adhérente au SIFUREP, y compris donc sur le territoire de notre commune ?

Page 14 et 15 du rapport 2022 du SIFUREP, il est fait allusion, mais bien discrètement, à une mort plus écologique. L'idée gagne du terrain au fil des ans. Des écologues présents à l'une des réunions organisées par le SIFUREP ont indiqué qu'il était possible de procéder l'humusation directe du corps du défunt sans avoir à utiliser des produits de conservation chers et très nocifs pour l'environnement, émetteurs de CO2 comme c'est le cas lors d'un enterrement classique. Même chose pour l'incinération. La transformation décomposition totale du corps en un humus très riche au bout d'un an pourrait être une solution très écologique, respectueuse des défunts, et protégée dans un espace sécurisé. Merci de vos réflexions.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Szykowski.

Madame Bach, est-ce que vous pourriez répondre M. Szykowski ?

**Annie BACH**

S'agissant du nombre d'enterrements gratuits, je n'ai pas le nombre exact, mais je pense que c'est assez peu, surtout pour ce qui concerne la mort des enfants.

S'agissant des réflexions environnementales, je ne peux pas vous répondre avec un niveau de granularité aussi élevé que celui de votre question – et je m'en excuse d'avance – mais je peux vous assurer que le SIFUREP prend très sérieusement en compte cette thématique. Je peux vous apporter une précision provenant d'une réunion très récente. Le SIFUREP s'engage à verser 50 % des métaux issus de la crémation à une fondation pour l'entretien des tombes et l'art sépulcral dans

nos cimetières. Je pense que le syndicat fait de gros efforts en matière environnementale, mais tout n'est pas abouti comme vous pouvez le deviner.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**SIGEIF – communication du rapport d'activité 2022.**

**Philippe TASTES**

La ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF).

Les documents suivants sont communiqués au conseil municipal :

- ✓ le rapport pour l'exercice 2022 sur les activités du SIGEIF que vous pouvez également retrouver sur le site Internet du syndicat ;
- ✓ son annexe présentant les chiffres clés à la commune.

Le compte rendu d'activité effectué sur le territoire du SIGEIF par GRDF est également téléchargeable sur le site du SIGEIF. En application d'un arrêté entré en application le 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif au règlement de sécurité de la distribution de gaz par canalisation, le polyéthylène et l'acier doivent être exclusivement utilisés pour l'exploitation des réseaux de distribution de gaz en France, d'ici 2050.

Les canalisations en fonte ductile doivent donc être renouvelées, selon un calendrier qui tient compte de la nature du sous-sol et de la présence d'argile. En application de ces dispositions, en lien avec le SIGEIF, 10 kilomètres de canalisations devront être renouvelés à Sceaux par GRDF au cours des prochaines années.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Tastes.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Numa ISNARD**

Juste une petite question pour M. Tastes. Est-ce que le SIGEIF a toujours des projets de stockage de gaz en Île-de-France ? Je sais qu'il en était question avant le Covid et que ces projets avaient été suspendus. Le SIGEIF y pense-t-il toujours, notamment en vue de compenser les fluctuations des prix de l'énergie ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'avais juste un commentaire. Est-il prévu de coordonner la modification des conduites de gaz avec les travaux d'enfouissement des tuyaux de géothermie ? Si tel est le cas, ce serait bien de le mettre en avant, car cela valorise les actions de coordination de la Ville.

**Liliane WIETZERBIN**

L'Île-de-France est un bon bassin pour la biométhanisation, la production de méthane à partir de déchets fermentés. C'est en grand essor aujourd'hui. Est-ce que l'on a ce type de projets autour de nous ?

**Philippe TASTES**

Il existe déjà un certain nombre d'espaces de stockages de gaz gérés directement par Gaz de France, notamment à Beynes, mais je n'ai pas entendu parler de l'implémentation de nouveaux sites depuis que je siège au SIGEIF. Il faudrait peut-être faire une recherche sur le site du SIGEIF.

S'agissant de la production de biométhane, cela peut effectivement relever de la compétence du SIGEIF, mais je n'en ai pas entendu parler. J'entends en revanche beaucoup parler de l'achat de produits énergétiques en gros. Cela pourrait faire partie de l'offre énergétique.

**Liliane WIETZERBIN**

C'était indiqué dans le rapport de l'année dernière. Le rapport précisait le nombre d'installations de biométhane, le nombre de projets, etc. Il était un peu plus complet.

**Philippe TASTES**

Dès que j'en entendrai parler, je vous en ferai part. C'est en effet un sujet intéressant.

**Florence PRESSON**

Il est effectivement très intéressant de se dire que nos biodéchets pourraient servir dans des unités de biométhanisation. Nous avons fait le tour de quelques unités, dont les plus proches se situent autour d'Étampes. Quand on entend des agriculteurs, ayant bénéficié d'argent public de la part de l'ADEME et de GRDF pour implémenter des unités de biométhanisation, dire que nos biodéchets



ne sont pas assez propres et qu'ils n'en veulent pas pour en faire du biogaz, cela fait un peu mal au ventre. Personnellement, je ne l'ai pas toujours pas digéré, et malheureusement ils ne sont pas les seuls à dire ce genre de choses.

### **M. le maire**

La question de M. Dessanges est évidemment importante. Nous avons souhaité faire figurer dans la note de présentation de la délibération cette nouvelle norme issue d'un arrêté de juillet 2022 qui conduira GRDF à revoir 10 km de canalisations, soit près d'un tiers de la voirie d'ici 2030. La compétence de la voirie ne relève plus de la commune, mais il faut néanmoins veiller à ce que ces travaux se déroulent du mieux possible. Nous avons donc un travail compliqué à mener pour coordonner les travaux liés à l'assainissement aux travaux d'enfouissement des lignes électriques qui sont pratiquement terminés, au renouvellement des canalisations de gaz, aux travaux de renouvellement des réseaux d'eaux potables et fluviales. 7 ou 8 réseaux passent dans nos rues et il faut veiller à coordonner ces différents travaux et à faire en sorte qu'ils précèdent les travaux de rénovation de la voirie.

J'ai l'exemple de la rue Paul Couderc dont nous attendons la réfection depuis un certain temps, car l'assainissement doit être fait rapidement. J'ai obtenu que les travaux de gaz soient effectués en 2024 et que les travaux d'assainissement soient réalisés dans la foulée, afin d'entreprendre enfin la rénovation de la voirie. Je sais que tout ceci est long et que ce n'est pas toujours compris par nos concitoyens. C'est un sujet qui se complexifie de plus en plus compte tenu notamment de ces nouvelles normes qui sont sans doute souhaitables, mais qui vont engager de gros travaux à Sceaux dans des rues qui, pour certaines, ont été refaites très récemment. Je pense notamment à la rue Achille Garnon. Sur ces rues, nous avons repoussé les travaux à 2030.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **SIPPEREC – communication du rapport d'activité 2022.**

#### **Jean-Pierre RIOTTON**

La ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC), auquel elle a délégué la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau de cette distribution publique d'électricité et la compétence « réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication ».

Le rapport pour l'exercice 2022 sur les activités du SIPPEREC est accessible sur le site Internet <http://www.sipperec.fr>.

Le SIPPAREC a créé un fonds en vue d'accompagner les communes membres dans leurs projets en faveur de la transition énergétique notamment pour les actions suivantes :

- ✓ l'étude et les travaux de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments communaux et sur l'éclairage public ;
- ✓ les actions d'information, d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie ;
- ✓ l'achat de véhicules électriques et hybrides rechargeables, y compris les vélos à assistance électrique, à concurrence de 20 % maximum de l'ensemble du parc de véhicules communal ;
- ✓ l'installation et fourniture de bornes de recharge des véhicules électriques, à destination exclusive du parc de véhicule communal.

L'enveloppe communale pour l'année 2023 s'élève à 184 546 €.

En outre, le concours du SIPPAREC porte sur :

- ✓ les diagnostics de performance énergétique ;
- ✓ une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet environnemental dans les projets de construction et de réhabilitation.

La Ville a également adhéré lors de sa séance du 23 mars 2023 à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC relative à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie photovoltaïque et géothermique. Le SIPPAREC a pu réaliser des études de faisabilité concernant l'implantation d'un site de production géothermique sur les communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.

Je peux ajouter que l'enfouissement des réseaux se terminera en 2024. Seules six rues doivent encore être traitées, ce qui correspond à environ 600 mètres d'enfouissement.

## **M. le maire**

Merci, Monsieur Riotton.

Est-ce qu'il y a des questions ?

## **Jean-Christophe DESSANGES**

Je voulais féliciter M. Riotton. Il est en effet vice-président du SIPPAREC, et notamment le seul vice-président qui n'est ni maire ni maire-adjoint. Cela montre bien sa grande valeur. Je tenais à souligner ce fait.

**M. le maire**

Cela montre aussi que la ville de Sceaux fait en sorte que ses élus puissent exercer des responsabilités, y compris lorsqu'ils ne sont pas adjoints. Le maire y est peut-être pour quelque chose.

**Philippe SZYNKOWSKI**

J'ai remarqué dans le dossier une aide du SIPPAREC à la ville de Sceaux pour le renouvellement de l'éclairage public. Compte tenu des nouvelles attributions de VSQP, je suppose que cette aide sera versée directement au territoire.

J'ai noté par ailleurs la somme de 184 546 € dans le cadre de la transition énergétique s'agissant du solaire photovoltaïque sur les espaces publics gérés par le SIPPAREC. Rien n'a été fait au niveau de Sceaux. Naturellement, la Ville a également des projets en ce qui concerne le solaire photovoltaïque dans le cadre des énergies renouvelables, en particulier sur les écoles et le centre de loisirs des Blagis. Pour autant, il semblerait qu'il y ait, sinon une certaine défiance, du moins une hésitation concernant le solaire photovoltaïque. Peut-être que l'on se réfère à une période ancienne où cela ne marchait pas très bien et où les équipements venant de Chine n'étaient pas toujours très performants. Les choses ont depuis beaucoup évolué. Je profite de l'occasion pour vous demander si le solaire photovoltaïque fait désormais partie des préoccupations de la Ville pour lutter contre le changement climatique.

**M. le maire**

Merci. Je crois que les panneaux photovoltaïques viennent encore pour la plupart de Chine.

**Jean-Pierre RIOTTON**

Des particuliers installent des panneaux photovoltaïques sur leur toiture. Certains d'entre eux revendent leur électricité à ENEDIS et d'autres s'en servent pour chauffer leur eau chaude sanitaire.

Il faut avoir la structure adéquate pour supporter l'installation de ces panneaux. Certaines structures ne le peuvent pas. S'agissant de la consommation électrique de la Ville, nous avons fait des efforts, puisque l'on constate une économie de 12 % grâce à la modification des températures dans tous les bâtiments communaux.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**IX- AFFAIRES SCOLAIRES****Adaptation du périmètre scolaire****Frédéric GUERMANN**

Merci, Monsieur le maire, chers collègues, je vous présenterai une délibération sur l'adaptation du périmètre scolaire.

Nous avons analysé l'évolution des effectifs scolaires de la commune ces dernières années et nous avons constaté un impact démographique et sociologique important. Les effectifs scolaires sont globalement en baisse avec 1 802 élèves en classes maternelles et élémentaires à la rentrée 2023-2024, contre 1 886 à la rentrée précédente, soit une baisse de 5 % et 1 936 à la rentrée 2021-2022, soit une baisse de 6,9 %. Les évolutions d'effectifs sont variables selon les écoles et nécessitent donc d'adapter la sectorisation pour garantir une répartition équilibrée entre les élèves.

À l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel, on observe une augmentation significative des effectifs alors que, parallèlement, les effectifs de l'école élémentaire du Centre sont en baisse : baisse des effectifs à la rentrée 2023 qui a conduit à la fermeture d'une classe et un effectif prévisionnel pour la rentrée 2024 en baisse également (moins 50 élèves en élémentaire).

Au regard de ce contexte, il est proposé de réaffecter une partie du secteur des Clos-Saint-Marcel vers le secteur du Centre. Cette démarche s'appuie sur des critères tangibles, incluant l'optimisation de l'usage des locaux scolaires pour assurer de bonnes conditions d'accueil pour les activités scolaires et périscolaires.

Ce changement ne concernera que les nouveaux arrivants, les enfants actuellement inscrits à l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel pouvant rester, s'ils le souhaitent, dans cet établissement. En outre, les fratries continueront d'être affectées dans le même groupe scolaire.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir décider de la nouvelle carte scolaire projetée à l'écran, justifiée par des considérations tant logistiques que pédagogiques, dans le but constant d'assurer un environnement éducatif optimal pour tous les élèves de la Ville.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Guermann.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

On peut penser que certains nouveaux arrivants ne seront pas contents de devoir emmener leur enfant à l'école du Centre s'ils doivent prendre leur RER à la gare de Robinson. Cela pourrait susciter quelques tensions chez les nouveaux arrivants.

Sceaux, le 8 décembre 2023

Cette question a-t-elle été débattue à l'occasion des réunions régulières organisées avec les parents et les syndicats ? Avez-vous songé à cette possible difficulté ?

En observant la carte, on se rend compte que tout ceci est à peu près équidistant, mais pour les personnes qui doivent prendre le RER à Robinson, il serait plus pratique que leurs enfants soient scolarisés aux Clos-Saint-Marcel. Je parle évidemment de l'intérêt des parents. On peut par ailleurs s'interroger sur la capacité d'accueil de l'école des Clos-Saint-Marcel au regard des nouvelles constructions à venir dans le quartier des Quatre Chemins.

### **M. le maire**

Il est sûr que si nous pouvions construire dans le centre, sur le parking de Gaulle, par exemple ce serait mieux. C'est plus près de l'école. On construit là où l'on peut construire.

Monsieur Szykowski, il est assez difficile de discuter avec des parents que l'on ne connaît pas, puisqu'ils ne sont pas encore arrivés. Ceci vaut pour les parents qui vont s'installer. Les enfants des familles qui habitent dans cette zone violette resteront scolarisés à l'école des Clos, sauf s'ils veulent aller à l'école du Centre.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **X- VIE LOCALE CULTURELLE ET SOCIALE**

### **Convention d'objectifs entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis**

#### **M. le maire**

Nous allons maintenant délibérer sur toute une série de conventions d'objectifs. Et nous allons donc commencer le ballet des déports que nous impose la nouvelle réglementation. Ce qui est assez étonnant, c'est que toutes les personnes participant d'une façon ou d'une autre à la gestion de ces structures doivent se déporter des débats préalables aux votes et des votes des délibérations. Les personnes les plus impliquées ne peuvent donc pas être présentes pour vous donner les explications et les éclaircissements nécessaires, ce qui est très dommageable. C'est donc une nouvelle façon de faire, empreinte de prudence en raison notamment de la judiciarisation croissante de la vie publique dans notre pays.

Pour ce qui concerne le débat sur la convention d'objectifs entre la Ville et le CSCB, M. Allardi assurera la présidence de séance. Mme Bach, Mme Pourcelot et moi-même quittons la salle.

*M. Philippe Laurent, Mmes Monique Pourcelot, Annie Bach quittent la salle du conseil municipal à 21 h 12.*

**Jean-Philippe ALLARDI**

Mes chers collègues, je vous présenterai donc cette délibération sur la convention d'objectifs entre la Ville et le CSCB.

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

La convention actuelle prend fin en décembre 2023. La nouvelle convention reprend très largement les dispositions de la précédente convention et détermine des axes de travail qui auront vocation à être particulièrement développés au cours des prochaines années.

Il s'agira notamment de :

- ✓ conforter son action de soutien à la parentalité ;
- ✓ assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et, le cas échéant, leur proposer un accompagnement adapté, en lien avec les services publics concernés et les partenaires locaux ;
- ✓ accompagner et soutenir les jeunes dans leurs projets en lien avec les partenaires et structures municipales intervenant en direction de ce public.

Dans le cadre de la nouvelle convention, le CSCB s'engage par ailleurs :

- ✓ à participer à la politique de réussite éducative des enfants et des jeunes ;
- ✓ à participer à la promotion de la lecture auprès des enfants en s'appuyant sur un partenariat avec les équipes de la bibliothèque municipale ;
- ✓ à participer aux actions contre la fracture numérique, en lien et complémentarité avec les structures telles que la Maison de France services.

L'association s'attachera par ailleurs à développer ses démarches écoresponsables et à promouvoir l'égalité femmes-hommes.

La convention est annexée à la note de présentation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Fabrice BERNARD**

Bonsoir, chers collègues. Je répéterai malheureusement ce que j'ai déjà dit l'année dernière, mais comme tout le monde le sait, la pédagogie est affaire de répétition. Cette convention d'objectifs ne comporte aucun objectif chiffré. Or, pour apprécier l'activité et la réussite des missions confiées au CSCB, nous aimerions avoir des éléments de comparaison d'une année sur l'autre, des éléments de progrès ou éventuellement de recul sur telle ou telle activité. Je déplore que ce ne soit pas le cas. Les missions et les engagements des deux parties sont précisés, mais sans aucun chiffrage. Il pourrait s'agir par exemple de nombre d'actions menées en faveur de la parentalité. Il ne s'agit pas

d'y associer des sanctions en cas d'échec, mais cela permettrait d'avoir une vision dynamique des actions menées par le CSCB. Les mêmes conventions sont signées d'une année sur l'autre sans que nous n'ayons aucune vision de l'activité du CSCB et d'appréciation de sa plus-value dans l'exercice de ses missions. À cet égard, je propose la présentation d'un bilan annuel assorti de quelques chiffres au moment du débat sur la signature de la nouvelle convention, afin de mesurer la réussite ou non des missions qui lui ont été confiées.

Je reviendrai par ailleurs sur un deuxième élément que j'avais évoqué l'année dernière. Le CSCB est très fréquenté. Un effort particulier doit donc être fait sur la récupération et la valorisation des déchets. Il pourrait s'agir par exemple de la récupération de piles usagées. Je ne sais pas si de telles mesures sont mises en place. Je ne demande pas que cela soit fait dans toutes les associations, mais le CSCB connaissant une importante fréquentation, il semblerait logique de lui demander par le biais de cette convention de mener des actions de sensibilisation en la matière. La loi est en effet de plus en plus pressante sur ces notions de récupération et de valorisation des déchets. Vous avez sans doute entendu parler du tri des biodéchets pour les particuliers. Les structures comme le CSCB ou la MJC doivent donc intégrer cette logique et anticiper la réglementation plutôt que la subir. J'estime que ce volet environnemental fait défaut dans cette convention.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette convention.

### **Liliane WIETZERBIN**

Je voudrais tout d'abord saluer l'action du CSCB. Ce sont 70 bénévoles très dynamiques et enthousiastes qui ont un grand impact sur le quartier. Je tiens à le souligner.

Je trouve effectivement dommageable qu'il n'y ait pas de bilan, sans aller jusqu'à la fixation d'objectifs chiffrés. D'autant que ce bilan est plutôt positif avec de nombreuses initiatives et d'actions menées par le CSCB qui est un acteur majeur du quartier des Blagis. Je suggère qu'un bilan soit établi lors du renouvellement de la convention.

Je souhaitais par ailleurs savoir si cette convention était travaillée et débattue avec les équipes du CSCB ou si elle était simplement reconduite d'une année sur l'autre. Ce renouvellement a-t-il été l'occasion de faire le bilan de la période passée et de réfléchir à de nouvelles idées et objectifs ?

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Une question relative à la coopération avec la structure France services pour lutter contre la fracture numérique. Est-ce que cela signifie que des actions de lutte contre la fracture numérique pourraient être également proposées par le CSCB ? Est-ce une façon d'officialiser l'existence de France services et d'engager des actions communes de ces deux structures ?

**Numa ISNARD**

Il est toujours intéressant de relever que l'exécutif est choqué par des mesures de bon sens visant à éviter les conflits d'intérêts. Il est assez désolant de voir que ces mesures vous paraissent choquantes alors que la loi de 2020 a pour objectif d'instaurer une forme de traçabilité des subventions accordées par les communes. C'est un effort de transparence intéressant s'agissant d'argent public.

Il peut sembler rébarbatif de voter toutes ces conventions, et j'ai presque envie de plaindre les équipes du CSCB. Ce sont des gens formidables qui sont très peu nombreux à gérer des situations parfois très difficiles, et on les affuble de cette espèce de machin, de cette valse de mots creux plus ou moins psychosociaux. C'est un gloubi-boulga bien-pensant sans véritables jalons. Je souscris tout à fait aux propos de M. Bernard. Il n'existe aucun élément objectif permettant de mesurer les progrès. Le message que l'on envoie en adoptant ce genre de convention, c'est que l'on se fiche de ce que fait le CSCB dans ce quartier des Blagis. On n'a de toute façon aucune idée de ce qui s'y passe, parce que l'on vit dans une tour d'ivoire psychosociale. La convention est truffée de mots abscons, uniquement, parce qu'il faut cocher certaines cases. C'est dommage, car cet exercice aurait pu être l'occasion de faire émerger certaines spécificités du CSCB, notamment sur l'Europe, sur l'égalité hommes-femmes ou encore sur les gestes durables.

La population des Blagis est en voie de grande paupérisation après avoir subi de plein fouet toutes les crises énergétiques. Il existe en outre des risques de séparatisme. La convention aborde bien la notion de la laïcité, mais ce n'est que du saupoudrage. Le paragraphe sur la laïcité est repris dans son intégralité dans toutes les conventions. Il n'y a aucune prise en compte du local alors que l'on est censé être sur une structure extrêmement locale. C'est un mépris affiché pour le quartier des Blagis, mais aussi pour tous les quartiers, puisque la MJC se voit affublée du même copier-coller alors qu'elle ne se situe pas du tout au même endroit. C'est extrêmement dommage et cela démontre l'aveuglement total de la gouvernance actuelle de la ville.

Comble du cynisme, toutes les actions mises en œuvre par le CSCB sont estampillées par un « *subventionné par la ville de Sceaux* ». Quel est l'objectif si ce n'est de dire que la majorité joue bien son rôle et qu'il faudra voter pour elle lors des prochaines élections ? C'est absolument scandaleux. Mais à ce niveau-là, plus rien ne nous choque. Le CSCB devient littéralement une espèce de succursale de la mairie *in situ*, mais sans aucune arme pour véritablement quantifier son action. Et l'on votera *ad vitam aeternam* ces documents totalement vides de sens et qui n'ont pour seul résultat que de creuser encore plus la frontière entre les Blagis et le reste de Sceaux. C'est donc une honte à tous points de vue.



**Jean-Philippe ALLARDI**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions après les propos de M. Isnard qui a stigmatisé à la fois le CSCB, ses acteurs et ses adhérents ? C'est moi qui ai la parole, Monsieur Isnard. Vous n'avez pas la parole !

Cette convention a été rédigée en partenariat avec le conseil d'administration du CSCB. Il s'agit d'une convention d'objectifs et non pas d'une lettre de mission, Monsieur Bernard. Elle précise d'ailleurs que les actions sont conditionnées aux financements que le CSCB obtiendra, et notamment aux subventions qui seront attribuées lors du vote du budget.

S'agissant des relations entre la Ville et le CSCB, je peux vous assurer que mes collègues sont en étroite relation avec le centre. J'ai assisté moi-même à un vernissage cet après-midi. Il est donc impossible de dire que l'on se fiche du CSCB. Ces propos sont indignes d'un élu du conseil municipal.

Cette convention prévoit évidemment la mise en place de nouvelles actions, en lien notamment avec l'implantation de la nouvelle bibliothèque. Nous avons d'ailleurs réuni dans le cadre du campus urbain l'ensemble des bibliothécaires et des documentalistes du territoire, afin de renforcer la synergie entre tous ces équipements. La bibliothèque du CSCB est bien sûr en lien avec la bibliothèque municipale.

**Isabelle DRANCY**

Monsieur Isnard, je suis un peu choquée de vos propos sur le CSCB. La Ville est investie auprès du CSCB depuis de très longues années. Elle ne l'a jamais abandonné alors que de nombreux financeurs publics se retirent. Le CSCB est l'association la plus subventionnée par la Ville depuis très longtemps. Nous avons toujours été en appui aussi bien dans son fonctionnement que dans son investissement, comme le prouve d'ailleurs l'inauguration de la nouvelle bibliothèque à laquelle nous n'avons pas eu le plaisir de vous voir. Je suis désolée, mais on ne peut vous laisser tenir de tels propos. Vous ne connaissez pas le CSCB. Vous n'y allez jamais. Vous ne discutez pas avec ces bénévoles qui assurent les cours du soir, qui donnent de leur temps pour que les heures d'ouverture de la structure soient encore plus importantes. Je trouve vos propos très méprisants.

Comme le disait M. Bernard, il est difficile de fixer des objectifs chiffrés. Quels objectifs peut-on fixer en matière de soutien à la parentalité ? Mais le rapport d'activité publié par le CSCB donne un certain nombre de chiffres sur la fréquentation ou le nombre d'adhérents. Il permet de voir l'évolution d'une année sur l'autre de l'activité du CSCB. Comprenez qu'il est extrêmement difficile de fixer un objectif. Je ne crois pas qu'il soit souhaitable d'imposer un nombre d'adhérents par exemple. Il est en revanche important de montrer notre implication dans ce quartier des Blagis qui connaît des difficultés. Et c'est d'ailleurs ce que nous avons fait en travaillant sur cette feuille de route il y a deux ans. Vous ne pouvez donc pas dire que nous négligeons ce quartier. Nous

sommes présents aux Blagis. Nous sommes à l'écoute et à chaque fois que le CSCB a besoin de nous, nous sommes là. Je m'insurge vraiment contre ce que vous dites. La rénovation de la bibliothèque le démontre parfaitement.

S'agissant du lien entre le CSCB et France services, il s'agit de s'appuyer sur les cours dispensés au CSCB dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme pour orienter ensuite les personnes qui auront été formées vers la Maison France services, afin qu'elles puissent mettre en pratique ce qu'elles ont appris en ouvrant un compte à la CAF ou en déclarant leurs impôts en ligne. Il ne s'agit pas d'officialiser l'existence de la Maison France services que tout le monde connaît et qui connaît un succès croissant. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais nous avons fait un bilan et le recours à cette structure était considérable, quelle que soit la démarche administrative. C'est donc déjà un succès. Voilà ce que je voulais dire.

### **Jean-Philippe ALLARDI**

C'est une interaction entre les différentes structures de la Ville. Le CSCB sera bien évidemment ravi de vous accueillir lors de sa prochaine assemblée générale. Vous disposez ainsi de tous les éléments d'information. Je pense que l'on peut passer au vote.

### **Numa ISNARD**

Quel mépris !

### **Jean-Philippe ALLARDI**

Je pense que vous en avez vous-même une bonne dose.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)*

*M. Philippe Laurent, Mmes Monique Pourcelot, Annie Bach réintègrent la salle du conseil municipal à 21 h 34.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'Animathèque MJC.**

*M. le maire confie la présidence de séance à Mme Florence Presson.*

*MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Isabelle Drancy, Claire Vigneron, Catherine Palpant quittent la salle du conseil municipal à 21 h 34*

**Florence PRESSON**

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Il est proposé au conseil municipal de conclure une nouvelle convention d'une durée de quatre ans pour la période 2024-2027. En application de cette convention, l'Animathèque MJC participe à l'animation locale dans le cadre d'une programmation coordonnée par la Ville.

Elle poursuit notamment les objectifs généraux suivants :

- ✓ la mise en œuvre d'actions répondant aux évolutions des pratiques des publics parmi lesquelles des actions intergénérationnelles ;
- ✓ l'accueil du plus large public autour de la découverte du monde de l'art, des sciences, de la sensibilisation aux pratiques artistiques et artisanales et aux rencontres d'artistes et de créateurs ;
- ✓ la participation à l'animation locale initiée par la Ville ou par d'autres structures ou associations existantes dans un principe de partenariat ;
- ✓ le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs à travers des actions ciblées en direction du jeune public et des jeunes.

L'association développera tout particulièrement au cours des quatre prochaines années les points suivants :

- ✓ développer de nouvelles pratiques au sein des ateliers ou animations, des rencontres, pour créer un sentiment d'appartenance à l'association, conformément aux valeurs d'éducation populaire portées par la MJC. Elle tâchera de prendre en compte l'offre déjà existante sur le territoire en s'inscrivant dans une démarche de complémentarité et non de concurrence ;
- ✓ participer à des actions initiées par la Ville, afin de développer l'animation et l'attractivité du territoire, telles que la Fête de la musique, la Nuit des étudiants du monde, Musiques en court ;
- ✓ développer des actions partenariales avec les structures culturelles locales telles que Le Trianon, cinéma municipal, la bibliothèque, médiathèque municipale, le CSCB, le

- conservatoire à rayonnement départemental, le théâtre des Gêmeaux/Scène nationale, etc. ;
- ✓ la Ville considère l'Animathèque MJC et les studios La Caisse claire qu'elle gère, comme un pôle de référence de création, de formation et de développement des pratiques amateurs et professionnelles de musiques actuelles à l'échelle du territoire. Dans ce sens, la Ville souhaite un rapprochement de la MJC et des studios avec Les Gêmeaux/Scène nationale, pour certaines actions partenariales, en matière de diffusion notamment et d'accompagnement artistique. À cette fin, la Ville versera une aide spécifique à l'Animathèque MJC pour les concerts programmés en partenariat aux Gêmeaux ;
  - ✓ intégrer les étudiants du territoire à la vie de l'association et favoriser l'accompagnement de projets tutorés. Pour y parvenir, un rapprochement avec les établissements d'enseignement est nécessaire.

L'association s'attachera par ailleurs à développer ses démarches écoresponsables et à promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'Animathèque-Maison des jeunes et de la culture de Sceaux pour la période 2024 à 2027.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Fabrice BERNARD**

C'est malheureusement *bis repetita*. Il s'agit d'une convention d'objectifs sans objectifs chiffrés. On ne sait pas si la MJC a fait son job l'année dernière, si elle a fait bien sur certains points et moins bien sur d'autres. On n'en sait rien. On va donc signer la même convention en changeant uniquement les dates et sans lui donner d'objectifs quantifiés. Je comprends la remarque de Mme Drancy. Il n'est pas possible de tout quantifier. Je ne suis pas un maniaque d'Excel, mais il est néanmoins important de mesurer les activités de la MJC au regard des sommes importantes qui lui sont confiées par la Ville. Une évaluation des résultats me semble donc nécessaire sans que l'on mette pour autant un chiffre derrière chaque activité. Il faut bien que l'on ait une appréciation de ce service. C'est la raison pour laquelle je pose la même question.

Et même si la convention comprend une vague référence à l'adoption de gestes écoresponsables, nous aimerions avoir une évaluation concrète de ce qui a été fait en matière de gestion des déchets. Il faut demander à la MJC d'être proactive sur des actions précises et ne pas se contenter d'une déclaration d'intention. Privilégier les comportements écoresponsables veut tout et rien dire. Ne pas imprimer ses mails, c'est un comportement écoresponsable. C'est bien, mais il faudrait peut-être être un peu plus ambitieux.

### **Numa ISNARD**

Mon cher collègue, Monsieur Bernard, n'ayez pas honte de vous répéter puisque manifestement, cela ne rentre pas. Même commentaire, il s'agit là encore d'une convention qui blablate sans aucun

véritable objectif. Elle est peut-être un peu plus personnalisée que celle du CSCB, mais globalement le constat est le même.

C'est toujours assez drôle de voir cette espèce de mépris qu'il y a pour l'expression démocratique. Et je pense que le public ici présent appréciera d'autant plus, mais les attaques *ad hominem* montrent bien qu'il n'y a plus aucun argument de cette majorité. L'un d'entre vous me parle du droit, l'autre me dit que je ne sais pas lire, que je suis malhonnête ou que je ne suis jamais présent. Ceci démontre la totale faillite morale et déontologique de cette majorité. Et je remarque d'ailleurs que les personnes les plus agressives sont élues depuis 20 ans. Elles portent donc l'échec total des politiques, notamment à destination des quartiers les plus fragiles, dont les Blagis. Ces personnes devraient avoir honte et se taire.

### **Florence PRESSON**

Qui d'autre souhaite prendre la parole ?

### **Liliane WIETZERBIN**

J'avais juste une suggestion. Je sais que les tarifs du CSCB sont fixés au prorata du quotient familial. Ce n'est pas le cas pour la MJC, même si j'ai bien noté l'existence de coupons enfants. Ceci contribue aussi à la distinction entre ces deux entités qui ont chacune leur vertu. Peut-on également proportionner les tarifs de la MJC aux revenus ?

### **Sabine NGO MAHOB**

J'habite les Blagis, mais quand mes filles étaient petites, elles allaient à la MJC. Tous les ans, nous recevions un bon de la mairie nous permettant de subventionner le surcoût de la MJC. C'était le cas aussi pour les colonies de vacances. Mes enfants ont fait beaucoup de colonies avec la Ville qui sont d'une qualité exceptionnelle. Elles ont fait beaucoup d'autres colonies qui valaient beaucoup plus cher, mais elles gardent un très bon souvenir des colonies de Sceaux. Je sais donc que la Ville contribue aux activités proposées par la MJC et à l'époque je n'étais pas élue.

### **Florence PRESSON**

S'agissant des objectifs, je ne serai pas redondante, mais le rapport annuel d'activité donne ces éléments chiffrés. Mes collègues sont en étroite relation avec la MJC et n'attendent pas ce bilan annuel pour gérer un éventuel dysfonctionnement. Malgré ce qui se dit, je pense que l'on peut faire confiance aux personnes qui sont les porte-parole de la volonté de la Ville auprès de cette instance depuis des années et qui sont présentes à ses côtés lorsque tout va bien et lorsque cela va beaucoup moins bien.

Cette séance du conseil municipal n'est pas une tribune. Nous sommes ici pour gérer la ville. Les effets de manche n'ont donc pas leur place.

S'agissant des tarifs de la MJC, le quotient familial n'est certes pas pris en compte, mais les coupons jeunes permettent d'accompagner les familles. Il est vrai que l'affichage d'un quotient familial n'a pas la même valeur, je l'entends bien, mais l'accompagnement de chacune des familles reste un point très important.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)*

*MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Isabelle Drancy, Claire Vigneron, Catherine Palpant réintègrent la salle du conseil municipal à 21 h 45.*

### **M. le maire**

J'espère que les interventions ont été constructives.

### **Attribution de subventions exceptionnelles au centre social et culturel des Blagis et à l'Animathèque MJC.**

### **M. le maire**

Je laisse la présidence à Mme Presson et nous allons à nouveau sortir.

*MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Monique Pourcelot, Annie Bach, Isabelle Drancy, Claire Vigneron, Catherine Palpant quittent la salle du conseil municipal à 21 h 46.*

### **Florence PRESSON**

Depuis sept ans, le montant des subventions accordées à ces associations a été maintenu au même niveau. Celles-ci ont cependant exprimé des difficultés dues au renchérissement significatif des coûts de l'énergie.

L'augmentation observée en 2023 sur ce poste de dépenses est ainsi de l'ordre de 22 000 € pour le CSCB et de 22 600 € pour l'Animathèque-MJC.

Il est donc proposé d'accorder une aide exceptionnelle à concurrence de 50 % de ces coûts supplémentaires, soit 11 000 € pour le CSCB et 11 300 € pour l'Animathèque-MJC au titre de l'exercice 2023.

Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Xavier TAMBY**

Je m'interroge sur le modèle économique des MJC. J'ai lu plusieurs articles qui faisaient référence au vieillissement, voire à la fossilisation de ce modèle tel qu'il avait été conçu à l'époque Malraux avec le soutien d'une partie de la gauche. C'était d'ailleurs tout à leur honneur, car à l'image d'Antoine Vitez, l'objectif était de permettre l'accès à une culture élitaires pour tous.

Ce modèle est aujourd'hui à bout de souffle, et pas uniquement à Sceaux. J'aurais pu intervenir sur les délibérations précédentes, mais je n'ai pas voulu allonger inutilement nos débats. Quoiqu'il en soit, on voit bien que les conventions d'objectifs ne comportent pas de véritables novations ni dans les objectifs ni même dans le modèle sous-jacent à ces structures.

Nous sommes plusieurs à avoir éprouvé les dysfonctionnements de la MJC. C'est sans doute moins le cas du CSCB, probablement, parce qu'il a son propre écosystème lié au quartier des Blagis. S'agissant de la MJC, nous constatons depuis quelques mois un changement complet dans la manière d'organiser les activités des adhérents, au-delà de l'excuse un peu passe-partout, même si elle est justifiée, de la hausse des flux d'énergie. Je suis donc très en attente des propositions de l'exécutif municipal face à cette double contrainte. La première, c'est l'essoufflement du modèle des MJC dans leur globalité. Et la seconde concerne plus spécifiquement la MJC de Sceaux. Quelque chose cloche et c'est ressenti par de nombreux usagers. Je n'identifie ni dans cette subvention exceptionnelle ni dans les tenants et aboutissants de la convention précédente le début du commencement d'une solution pérenne. Et il en va de même pour le CSCB.

### **Florence PRESSON**

S'agissant du modèle économique de la MJC, j'ai lu des articles assez similaires, notamment pour ce qui concerne le milieu péri-rural. On ne ressent toutefois pas ce questionnement sur l'avenir de ces structures à Sceaux. Vos inquiétudes sur la MJC de Sceaux ne semblent pas partagées. Il s'avère qu'il y a depuis plusieurs années un peu de réadaptation parfois en fonction du vieillissement de la population, du nombre d'enfants et des activités. Lorsque des activités sont peu fréquentées, la décision est prise de les fermer pour des raisons d'équilibre économique. La MJC prend en compte l'évolution de la demande, mais y répond avec la même attention.

Nous pourrions demander aux services un point plus détaillé sur les activités de la MJC ou demander à la structure elle-même de nous donner ses perspectives pour 2024 et 2025.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (Mme Florence Presson, MM. Francis Brunelle, Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)*

*MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Monique Pourcelot, Annie Bach, Isabelle Drancy, Claire Vigneron, Catherine Palpant réintègrent la salle du conseil municipal à 21 h 53.*

## **XI- CULTURE**

### **Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films « Musiques en courts ».**

#### **Jean-Philippe ALLARDI**

C'est une délibération classique. Ce concours de musiques a lieu tous les ans au cinéma et est doté de trois prix : 1 500 € pour le prix du jury professionnel, 750 € pour le prix du jury du public et 750 € pour le prix du jury du public Jeunes.

Le jury professionnel était présidé par Laurent LEVESQUE, compositeur de musiques de films.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder, au vu des conclusions des jurys, à l'attribution des prix aux lauréats, soit :

- ✓ la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Lucas LOPEZ, pour sa composition pour le court métrage *Rivages* de Sophie RACINE ;
- ✓ la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Jakub TOKARCZYK, pour sa composition pour le court métrage *Voyagers* de Gauthier AMMEUX ;
- ✓ la somme de 750 € pour le prix du public Jeunes à Joseph ODET, pour sa composition pour le court métrage *Rivages* de Sophie RACINE.

Voilà, Monsieur le maire.

#### **M. le maire**

Merci, Monsieur Allardi.

Est-ce qu'il y a des questions ?



**Philippe SZYNKOWSKI**

C'est une prestation de haut niveau dédiée aux passionnés de compositions musicales inspirées par les courts métrages qu'elles doivent accompagner, ce qui n'est pas inintéressant, mais relève d'un certain élitisme.

12 candidats sur une population de 20 000 habitants, cela n'a rien à voir avec le budget participatif qui monte progressivement en charge.

Ce côté élitiste me gêne un peu. Ne pourrions-nous pas imaginer quelque chose de plus populaire faisant participer davantage de monde ? Peut-être est-ce une autre façon de voir qui ne correspond pas au type d'activités ici visées.

**Xavier TAMBY**

J'ai une question et une observation.

La question s'adresse à tous les membres du conseil municipal. Qui parmi vous a vu *Rivages* de Sophie RACINE ou encore *Voyagers* de Gauthier AMMEUX ? Personne ou M. Allardi peut-être.

Une fois n'est pas coutume, j'aurais presque envie d'être d'accord avec mon collègue Szynkowski, encore que sur le fond, je trouve délirant que la ville de Sceaux finance la création contemporaine. Ce n'est pas son rôle. Cela me paraît complètement grotesque. Une politique culturelle digne de ce nom dans une commune telle que Sceaux consiste à valoriser le patrimoine et à le mettre à disposition. Et cela vaut pour tous les patrimoines, y compris le patrimoine immatériel. Il ne s'agit pas de s'ériger en Louis XIV au petit sabot et de juger ce qui mérite d'être primé ou non. Ce n'est pas le rôle de la ville de Sceaux.

**Numa ISNARD**

Le problème de ce concours, c'est qu'il y a lieu en catimini. On peut regretter qu'avec les moyens de communication actuels, il n'y ait pas de captation et une diffusion des lauréats sur le site de la Ville. C'est quelque chose qui pourrait être organisé pour les prochaines éditions.

Je rejoins tout à fait le collègue Tamby sur l'objectif de ce concours, et notamment sur sa portée locale. L'idée n'est pas de se refermer, mais d'être en cohérence avec le mandat de la Ville sur l'animation du territoire. Il pourrait ainsi être intéressant de fédérer les talents présents sur notre territoire.

Je pense par ailleurs nécessaire de revenir aux réalités. C'est très bien de mettre en avant des talents et de leur donner un lieu d'expression, mais je suis assez gêné par le montant des prix. Un montant total de 3 000 euros. Pour beaucoup de gens, cela représente deux mois de salaire. Je pense nécessaire de revenir à la réalité. On peut organiser quelque chose, mais peut-être d'abord pour Sceaux et en étant économe avec l'argent public.

**M. le maire**

Qu'avez-vous à répondre, Monsieur Allardi ?

**Jean-Philippe ALLARDI**

Beaucoup de choses, Monsieur le maire.

S'agissant du nombre de candidatures, l'organisation est telle que l'on ne peut pas accueillir plus de 15 candidats dans la journée. Cette journée demande énormément d'énergie à tous les acteurs présents.

Nous avons reçu 63 candidatures pour la présélection contre 35 l'année dernière. 15 candidats ont été sélectionnés et il y a eu trois désistements.

Vous évoquez un certain élitisme. C'est tout l'objet d'un concours. La prime va au meilleur. Aujourd'hui, ce festival commence à avoir une aura européenne puisque nous avons parmi les dossiers de candidature des candidats venant d'Europe. Je trouve que pour l'animation de la ville et du territoire, c'est quelque chose de valorisant, n'en déplaise à certains de nos collègues.

Sur le fait que ce soit en catimini, une captation aura lieu aux studios de la Caisse claire où les lauréats enregistreront leur prestation.

Lors de cette journée, où j'étais assisté de Catherine Palpant, par ailleurs membre du jury – mais vous êtes tout à fait les bienvenus si vous le souhaitez – nous avons constaté une fréquentation toujours plus nombreuse, notamment de familles avec de jeunes enfants. Je crois donc que l'animation du territoire est au rendez-vous.

Enfin, si vous vous intéressiez d'un peu plus près à la politique menée par la Ville en matière d'action culturelle, et notamment aux talents de la ville, Sceaux étant à la croisée des talents, vous sauriez que Sceaux compte deux associations de plasticiens : Bloc-House et les ateliers éphémères. Les artistes exposent sur le Mur rouge, mais il est vrai que l'on ne vous voit pas souvent aux vernissages. Et l'on ne vous a pas vu non plus au cinéma, Monsieur Isnard. Vous êtes un donneur de leçon, mais on ne vous a pas vu et nous y avons pourtant passé la journée.

S'agissant enfin des courts métrages, il faut trouver des courts métrages disponibles à la diffusion. Et c'est tout le travail du cinéma. Nous ne finançons pas des courts métrages. Nous prenons des courts métrages disponibles.

**Christiane GAUTIER**

Est-ce que je peux prendre la parole ?

Mme Drancy et M. Allardi ne semblent pas savoir pourquoi nous ne sommes jamais présents lors des inaugurations, celle de la bibliothèque ou du CSCB, ou lors des vernissages. C'est tout

simplement, parce que nous ne sommes pas invités. Nous en parlerons tout à l'heure à l'occasion des questions orales.

**M. le maire**

Il n'y a aucune invitation pour Musiques en courts. C'est de notoriété publique. L'information est communiquée dans le magazine de Sceaux. Il y a également un flyer. Vous pouvez très bien venir.

Le sujet n'est pas là. Je voudrais m'attarder une minute sur les propos de M. Isnard qui semble méconnaître le rôle des collectivités publiques. Nous devons bien sûr fournir des services, mais le soutien à la création culturelle est une mission essentielle des collectivités publiques, qu'il s'agisse d'une commune de 20 000 habitants ou de l'État. Je suis désolé de vous le dire. Je pensais que c'était quelque chose que vous partagiez avec nous il y a encore quelques années.

**Numa ISNARD**

Je n'ai jamais dit le contraire. Vous interprétez mal mes propos.

**M. le maire**

Je n'interprète rien. C'est exactement ce que vous avez dit. Je suis assez étonné de votre conception de ce qu'est une institution publique. Une ville n'est pas une copropriété. Elle a des responsabilités à l'égard de la société. À notre mesure, nous entendons exercer ces responsabilités.

Nous passons au vote sur l'attribution de ces prix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)*

## **XII- AFFAIRES SPORTIVES**

### **Conventions d'objectifs entre la Ville et les associations sportives suivantes :**

#### **M. le maire**

Nous avons maintenant une série de conventions d'objectifs entre la ville et quatre associations sportives recevant une subvention supérieure à 23 000 euros

#### **Philippe TASTES**

Les conventions précédentes, triennales, prendront fin au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de ces dispositions, la signature d'une nouvelle convention est proposée avec le Tennis club de Sceaux, le football club de Sceaux, l'ASAS Basket et l'association de tennis de table pour une période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces conventions ont plusieurs objectifs :

- ✓ favoriser l'objectif du sport pour tous et notamment à travers la participation aux différents événements de la Ville ;
- ✓ offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles d'éthique du sport contre les violences de toute nature ;
- ✓ développer le sport santé à travers des offres de pratiques ciblées pour tout type de public, avec notamment un objectif de prévention et d'accompagnement. Proposer des activités permettant d'évaluer l'impact de l'inactivité physique ;
- ✓ respecter le principe de laïcité : les responsables de l'association feront preuve de neutralité, afin de respecter la liberté de conscience en veillant néanmoins à ce que l'expression éventuelle de convictions religieuses ne nuise pas au bon fonctionnement des activités de l'association ;
- ✓ contribuer à l'amélioration du niveau de formation des éducateurs et des dirigeants ;
- ✓ maintenir les effectifs du club et entretenir auprès d'eux une dynamique de compétition ;
- ✓ favoriser l'égal accès femmes/hommes et filles/garçons aux activités sportives ;
- ✓ préserver l'environnement et les ressources naturelles lors des événements organisés par le club et dans les activités régulières.

Voilà, Monsieur le maire, ce que nous proposons de voter.

#### **M. le maire**

Voilà pour le chapeau général. Nous allons maintenant voter sur chacune de ces conventions.

##### **o Tennis-Club de Sceaux**

*M. Philippe Tastes, Mme Annie Bach, M. Xavier Tamby quittent la salle du conseil à 22 h 09.*

**M. le maire**

Je rappelle que les élus adhérents à ces associations doivent aussi sortir.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur le Tennis Club de Sceaux ?

**Fabrice BERNARD**

*Ter repetita.* Ce sont des conventions d'objectifs sans objectifs. Je ferai une remarque globale pour l'ensemble des conventions. Si l'on totalise l'ensemble des subventions versées par la Ville aux associations sportives ainsi qu'à la MJC et au CSCB, on obtient des montants qui sont loin d'être ridicules, ce qui montre d'ailleurs les efforts de la Ville en la matière. Face à ce montant, il me semble normal que les élus aient au moins un aperçu des activités engagées grâce à l'investissement de la Ville dans ces structures. On ne fait même pas la nuance entre un club dont la fréquentation augmente de 30 % et celui dont la fréquentation diminue de 30 %. On leur donne un chèque chaque année après leur avoir fait signer un papier sur lequel figurent des engagements généraux, mais on ne sait rien de ce qui se passe ensuite. L'argent est-il correctement engagé ? Les clubs atteignent-ils leurs objectifs ? On n'en sait rien et l'on renouvelle la même convention l'année suivante. Cela peut durer des années. Je trouve que c'est problématique, car les montants sont importants.

J'estime que les élus et les Scéens ont droit à un minimum d'information sur ce qui est fait avec l'argent octroyé à ces structures qui concourent au service public. Un service qu'il soit marchand ou non doit être évalué. Même dans les structures publiques, on évalue les services non marchands. J'aimerais qu'une évaluation soit faite dans ces structures comme cela se fait dans de nombreux organismes publics.

**Liliane WIETZERBIN**

J'ai également des remarques générales aux quatre conventions. Je me suis amusée à comparer ces conventions avec celles de 2021 pour vérifier s'il s'agissait de renouvellements à l'identique. Il existe bien des différences et certaines d'entre elles m'ont interpellée. Les conventions 2021 comprenaient notamment l'objectif de « *proposer des activités permettant d'évaluer l'impact de l'inactivité physique* ». Cet objectif ne figure pas dans les conventions 2023. Or, les clubs ne doivent pas avoir pour objectif unique de stimuler la compétition. Il me semble important de sensibiliser sur les bienfaits d'une activité physique, en dehors même de toute compétition, en particulier nos jeunes qui pratiquent de moins en moins.

Les conventions 2021 soulignaient en outre l'importance du « *respect des règles d'éthique du sport* ». En 2023, cela devient le « *respect des règles d'éthique du sport contre les violences de toute nature* ». C'est un peu réducteur. Il existe d'autres règles d'éthique dans le sport : des règles de comportement, de bienveillance. Quant au fait de maintenir une dynamique de compétition, certaines personnes souhaitent pratiquer du sport sans qu'il y ait de la compétition. Or les clubs de

Sceaux ont parfois tendance à ne pas l'accepter, ce que je trouve dommage. Voilà pour ces quelques différences qui peuvent peut-être dire des choses.

J'ai ensuite deuxième point d'inquiétude à propos du centre Sports et santé des Blagis. On retrouve dans les quatre conventions l'engagement de la Ville à permettre un accès gratuit aux entraîneurs de l'association (à raison de deux entraîneurs par club), aux sportifs de haut niveau, aux basketteuses à l'espace Sports et santé des Blagis. C'est très bien, mais il ne faudrait pas que cela empêche le Scéen moyen de profiter de ces installations. J'aimerais que l'on puisse rajouter « *sans nuire à l'usage du quotidien* ». Nous n'avons pas envie que l'espace Sports et santé des Blagis soit utilisé surtout par les entraîneurs ou les sportifs de haut niveau.

J'aimerais enfin savoir ce qui est prévu pour les JO 2024. Ils vont arriver très vite. Je pense qu'il faut donc se préparer. Qu'est-ce qui se prépare ? Est-ce qu'il y aura des événements partagés entre tous les clubs ? Est-ce que chaque club pourra faire ce qu'il veut ? Qu'est-il prévu ?

### **Numa ISNARD**

Ces conventions se suivent et se ressemblent. Je vois qu'il est prévu une rencontre annuelle. Qu'est-ce qui sort de ces rencontres annuelles ? Je pense qu'il serait intéressant de savoir ce qui se dit. C'est peut-être au cours de ces réunions que vous voyez les évolutions au fur et à mesure des années.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Je ne répéterai pas ce qui a été dit. Je soulignerai juste quelques points d'évolution positifs, comme le fait de passer d'une convention triennale à une convention de quatre ans. J'estime qu'il s'agit d'une bonne disposition. Je tiens par ailleurs à remercier les services de la Ville qui m'ont envoyé un certain nombre d'informations, même si je les ai reçues un peu tard.

En revanche, pour faire écho à l'intervention de M. Bernard, je ne suis pas certain que les rapports d'activité du club de tennis soient publiés. C'est vraiment dommage, d'autant que club est très dynamique avec plus de 1 100 adhérents.

Juste un petit point de vigilance. La période de quatre ans, c'est très bien, mais il est dommage de ne pas aligner ces conventions sur le temps olympique. Les instances sportives se renouvellent à la suite du temps olympique. Or ces conventions prendront fin un an avant le temps olympique. On aurait dû les renouveler fin 2024, puis tous les quatre ans pour être en phase avec le temps olympique.

S'agissant des conventions elles-mêmes, j'aurais ajouté aux engagements de la Ville un paragraphe sur la mise à jour des informations d'accès à l'association. Quand on va sur le site de la Ville, on s'aperçoit en effet que les informations ne sont pas toujours à jour, ce qui est dommage. Il existe un moteur de recherche, mais on tombe sur des sites qui n'existent plus ou des liens qui ne

fonctionnent plus. Il faudrait aussi que l'association s'engage à communiquer les informations nécessaires aux actions de la Ville. Je pense notamment aux tournois organisés par les clubs. Ce serait bien que la Ville puisse les répertorier sur son site, qu'elle puisse dynamiser l'information.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Une question relative à l'expression que l'on retrouve dans chacune des conventions : « *Préserver l'environnement et les ressources naturelles* ». Pourriez-vous nous donner un exemple en ce qui concerne ces différents sports ?

### **M. le maire**

Toutes ces associations, de même que la MJC et le CSCB, publient un rapport d'activité. Il faut voir s'ils sont consultables sur leur site Internet. Pour ma part, j'en ai connaissance, car j'assiste aux assemblées générales. Il serait en effet tout à fait souhaitable que ce rapport soit publié sur leur site, de même que les informations concernant leurs événements. La MJC produit par exemple une newsletter mensuelle à laquelle chacun peut s'abonner. Rien ne vous empêche d'aller chercher l'information. Les dates des matchs de basket sont publiées. Il y en a un demain à 20 h aux Clos-Saint-Marcel, si cela vous intéresse. Tout le monde peut y assister. Je demanderai aux différentes structures de publier leur rapport d'activité sur leur site Internet, afin qu'il soit accessible à tous.

S'agissant de l'annuaire des associations, il est vrai que toutes ne sont pas à jour, mais il leur revient de faire le minimum d'efforts pour nous informer. Je leur ai déjà rappelé. Le bénévolat étant ce qu'il est, cela représente un certain travail. Il ne revient pas à la Ville de tout faire.

S'agissant des JO, nous recevrons la semaine prochaine le fameux vase de Sèvres élaboré pour le Tour olympique et paralympique 92. Nous le recevrons des mains de Bourg-la-Reine et nous organiserons en parallèle un certain nombre d'événements dans les écoles et centres de loisirs avant de le transmettre à la ville de Fontenay-aux-Roses en janvier. Vous disposez de toutes les informations. Il se passe beaucoup de choses dans les centres de loisirs, dans certaines écoles ou certaines classes.

Et comme vous le savez sans doute, les villes de Sceaux et de Nanterre ont été choisies pour être des sites de célébration des Hauts-de-Seine. Nous travaillons en partenariat avec la Région, l'État et la Métropole du Grand Paris pour être en mesure de retransmettre les compétitions sur grand écran dans le jardin de la Ménagerie avec des animations organisées par les clubs de Sceaux et des villes voisines. Nous discutons avec la préfecture des aspects liés à la sécurité, car il faudra compter sur la Ville et non sur les forces de sécurité nationale pour que ces événements se déroulent du mieux possible. Les commerçants sont également informés et réfléchissent aux actions qu'ils peuvent mener.

S'agissant de la question environnementale, cela relève de la responsabilité des acteurs. Il revient aux clubs d'organiser le tri des déchets ou de privilégier des achats produits localement, même si cela revient plus cher.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (Numa Isnard)*

*Mme Annie Bach et M. Xavier Tamby réintègrent la salle du conseil à 22 h 27.*

○ **Football club de Sceaux**

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'ai vu qu'il y avait un nouveau président, ce qui est une bonne nouvelle. Il me semble que l'an dernier, la subvention de 25 000 euros n'ait pas été complètement versée. C'est bien cela ? Est-ce qu'elle est reconduite pour l'année 2024 ?

**M. le maire**

Il y a en effet un nouveau président. Il est apparu dans le suivi de la précédente convention que le club n'avait pas satisfait à certains de ses engagements. C'est la raison pour laquelle le solde de la subvention n'a pas été versé. Les engagements pris par la nouvelle direction semblant aller dans le bon sens, le solde sera versé.

Pour 2024, nous verrons le moment venu, mais il est probable que la Ville poursuive son soutien au Football Club de Sceaux.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Sceaux, le 8 décembre 2023*



*Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (Numa Isnard)*

○ **ASAS Basket**

*M. Philippe Tastes réintègre la salle du conseil à 22 h 29.*

*M. Philippe Laurent et Mme Palpant quittent la salle du conseil à 22 h 29.*

*La présidence est assurée par M. Jean-Philippe Allardi.*

**Jean-Philippe ALLARDI**

J'imagine que l'on peut passer directement au vote.

**Liliane WIETZERBIN**

Une petite remarque que j'ai déjà faite. Ce club de basket est très renommé. Je pense qu'il s'agit du club de sport le plus subventionné de Sceaux. Je pense que les basketteuses de ce club pourraient servir de modèle pour promouvoir certaines valeurs, la réussite professionnelle des femmes par exemple. Cela pourrait figurer dans la convention d'objectifs pour que la ville et les Scéens puissent bénéficier de la renommée de ce club et du dynamisme de ces basketteuses.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vais donc demander à Isabelle Drancy, en charge de l'égalité hommes-femmes de faire la promotion du club de basket féminin.

**Isabelle DRANCY**

Je suis tout à fait partante. J'assiste aux matchs où le public est nombreux. Vous seriez surpris de voir le nombre de spectateurs, de familles qui assistent aux matchs. C'est très convivial.

**Liliane WIETZERBIN**

Au-delà des matchs, je pense que les joueuses pourraient servir de modèles, y compris pour les personnes qui ne sont pas sportives. Elles pourraient témoigner de leur parcours auprès des jeunes.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Bien sûr. On peut le faire davantage. Nous allons y réfléchir.

**Philippe TASTES**

Mme Wietzerbin a raison. Le club participe activement aux dimanches de sport en famille et aux stages multisports scéens. Il est vrai que nous pourrions y réfléchir, car c'est le premier club de filles d'Île-de-France.

Je vous engage à assister aux matchs aux Clos Saint-Marcel. Il y a une très belle ambiance. C'est beau de voir le boulot de l'entraîneur sur le banc de touche et l'exaltation du public. C'est vraiment particulier. J'assistais auparavant aux matchs des garçons et le basket féminin est très différent. C'est le même jeu avec les mêmes règles, mais c'est très différent. Les filles sont plus solidaires. Elles obéissent à leur coach. Elles échangent beaucoup entre elles tandis que les gars sont un peu « bourrins », un peu plus individualistes. Dans les deux cas, ce sont toujours de très beaux matchs.

Chez nos voisins de Bourg-la-Reine, ce sont les combats d'escrime. Chacun a pu en voir à la télévision, mais en vrai, c'est tout à fait autre chose.

*M. Philippe Tastes quitte la salle du conseil à 22 h 35.*

**Jean-Philippe ALLARDI**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (M Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (Numa Isnard)*

○ **Sceaux Tennis de table**

*M. le maire réintègre la salle du conseil à 22 h 36.*

*M. Xavier Tamby quitte la salle du conseil à 22 h 36.*

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur la convention entre la Ville et Sceaux Tennis de table ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (Numa Isnard)*

*M. Philippe Tastes, Mme Catherine Palpant et M. Xavier Tamby réintègrent la salle du conseil à 22 h 38.*

### **XIII- RESSOURCES HUMAINES**

#### **Communication du rapport social unique (RSU) pour l'année 2022.**

##### **M. le maire**

Nous avons déjà fait cet exercice à plusieurs reprises. La loi de 2019 a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un rapport social unique avec un cadre commun à toutes les collectivités territoriales. Les informations contenues dans ce rapport sont donc de même nature dans chacune des collectivités territoriales.

Je ne lirai pas ce rapport que vous avez certainement lu. Avez-vous des questions ou des observations ?

##### **Numa ISNARD**

Vous avez dit tout à l'heure que je ne savais pas bien ce qu'était une collectivité territoriale. Je constate en tout cas que les compétences de la Ville diminuent en raison des transferts réalisés à des étages supérieurs du millefeuille, à savoir Vallée Sud Grand Paris, et que dans le même temps les effectifs augmentent. J'aimerais comprendre pourquoi un mécanisme de mutualisation censé apporter de l'efficacité et alléger la gestion administrative ne contribue pas à réduire la masse salariale de Sceaux. Pourquoi une telle déperdition d'argent ? Pourquoi les moyens restent-ils concentrés au niveau communal alors que les compétences sont transférées ?

Par ailleurs, je m'alarme du taux d'absentéisme, 29,3 jours d'absence par agent. J'aimerais savoir si le comité des risques psychosociaux a analysé les causes de ce problème. L'absentéisme pour cause de maladie existe partout, mais c'est quelque chose qu'il faut surveiller avec la plus grande attention. Il est nécessaire d'en déterminer les causes et les origines. Je suis assez surpris de lire de

telles conclusions sur l'efficacité de la mutualisation des moyens au niveau de la strate territoriale puisque l'on constate une augmentation des effectifs communaux et cette persistance de l'absentéisme. J'aimerais savoir si l'on peut en déterminer les causes, pour mettre en place le cas échéant des mécanismes de prévention, afin de protéger nos agents.

### **Liliane WIETZERBIN**

Ce type de bilan devrait être présenté en même temps que le rapport sur l'égalité hommes-femmes. Je suis toujours un peu étonnée de voir des chiffres bruts sans aucune analyse. J'imagine que ce rapport répond à une norme, mais l'on ne fait rien de ces indicateurs à part les comparer d'une année sur l'autre. Il manque la perspective ou l'analyse qui permettrait d'interpréter ces chiffres.

### **M. le maire**

Ce rapport social unique concerne l'année 2022. Le transfert de la compétence voirie est intervenu en 2023 et a concerné 3,5 postes.

Néanmoins, si nous transférons des compétences à Vallée Sud Grand Paris avec un impact assez faible sur les effectifs, nous sommes parfois contraints de palier les manquements d'autres institutions. Il ne vous a pas échappé que nous avons considérablement augmenté le nombre de gardes urbains et de policiers municipaux, passant de 10 à 18 sur la durée du mandat. Nous avons par ailleurs créé un poste pour coordonner la réussite éducative, et recruté deux personnes pour l'ouverture de la Maison France services et une personne pour celle de l'agence postale communale. Ce sont des effectifs communaux supplémentaires. On peut toujours décider de ne pas le faire, mais l'explication est là. Des transferts sont réalisés, en petit nombre, mais il est parfois nécessaire de créer des postes si nous voulons maintenir, voire améliorer la qualité du service public. Tout ceci est très précis et bien documenté.

S'agissant de l'absentéisme, vous aurez remarqué qu'il est en légère diminution, mais c'est effectivement un sujet de préoccupation, comme dans la plupart des collectivités territoriales. Plusieurs phénomènes sont en jeu. Le premier, c'est une forme d'usure au travail dans certains métiers encore trop peu reconnus. Et la réforme des retraites ne va sans doute pas améliorer les choses sur ce plan. La question des risques psychosociaux est par ailleurs extrêmement présente, à Sceaux comme partout ailleurs. C'est le cas dans tous les organismes, mais également dans les entreprises. La période du Covid a entraîné un certain nombre de bouleversements qui n'ont pas tous été digérés. Et n'oublions pas que les arrêts de travail sont signés par le médecin et non par le maire. C'est un sujet dont nous nous occupons.

S'agissant du rapport sur l'égalité femmes-hommes, les textes imposent de le présenter au moment du débat budgétaire. Le rapport social unique doit pour sa part être présenté dès lors qu'il est achevé par les services. Nous pourrions le présenter au moment du budget, mais vous nous reprocheriez alors de le présenter trop tardivement.

Et s'agissant des perspectives, la politique de gestion des ressources humaines est l'apanage de l'exécutif municipal. Nous vous présentons un état des lieux, mais le conseil municipal a voté sur les lignes directrices de gestion dans lesquelles figure la politique que nous entendons mener à Sceaux en matière de promotion interne, de formation, etc. Cette politique a été présentée au conseil municipal il y a deux ans et demi. J'ai d'ailleurs demandé que l'on fasse une évaluation de ces lignes directrices de gestion pour les faire évoluer et les soumettre à un nouveau vote du conseil municipal. Mais c'est ensuite à l'exécutif de gérer les ressources humaines et non au conseil municipal.

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de ce document.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Astreintes – approbation des modalités de mise en œuvre.**

#### **M. le maire**

Il s'agit de compléter la délibération prise le 6 octobre 2021 et d'y inclure les astreintes téléphoniques réalisées dans le cadre du pôle Prévention médiation et tranquillité urbaine pour répondre aux sollicitations urgentes des usagers et/ou des agents en dehors des heures d'ouverture de la mairie. Cela nécessite d'avoir un agent d'astreinte la semaine, les nuits et week-ends. Tous les emplois administratifs, techniques et de la filière police municipale sont concernés.

Cette astreinte existe déjà, mais il est nécessaire que le conseil municipal la vote formellement. Est-ce que vous avez des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances.**

#### **M. le maire**

Une délibération classique de fin d'année. Il s'agit d'une enveloppe maximale, dont le montant n'est en général pas atteint. Mais cela nous permet de faire face à des situations imprévues.

Le coût de ces emplois non permanents pour l'année est de 1 440 315 € à la fin novembre avec une projection de 1 572 000 € pour l'ensemble de l'année 2023, ce qui représente un coût non négligeable. Cela concerne 243 vacances, parfois pour quelques heures.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Sceaux, le 8 décembre 2023

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach. M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)*

### **Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, police municipale et animation.**

#### **M. le maire**

Il s'agit de modifications liées à l'organisation des services.

#### Adaptations liées à l'organisation des services (-2/+1) :

Suppression d'un poste d'attaché et d'un poste d'animateur territorial et création d'un poste d'adjoint administratif.

#### Adaptations liées aux avancements de grade : (-3/+3) :

Dans le cadre de l'évolution de carrière de trois agents, un avancement de grade est proposé, considérant que ces agents accomplissent des fonctions correspondant aux missions du grade d'avancement. Afin de les nommer, il convient de supprimer deux postes de gardien brigadier et un poste de technicien et de créer deux postes de brigadier-chef principal et un poste de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach. M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine*

*Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ;  
1 voix contre (M. Xavier Tamby)*

### **Convention d'objectifs entre la Ville et l'Amicale du personnel de la ville de Sceaux.**

#### **M. le maire**

Il s'agit là aussi d'une subvention supérieure à 23 000 €, ce qui nous oblige à établir une convention d'objectifs.

C'est une convention très classique. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XIV- AFFAIRES FINANCIÈRES**

#### **Approbation du nouveau règlement budgétaire et financier.**

##### **Isabelle DRANCY**

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, la Ville est passée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de l'instruction budgétaire et comptable M14 à l'instruction M57.

Cette instruction M57 devenant la norme pour l'ensemble des collectivités locales au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous devons mettre à jour notre règlement budgétaire et financier.

Le règlement proposé fait 45 pages et rappelle les principales règles budgétaires, comptables et financières qui encadrent la gestion de la Ville. Ce règlement comporte huit parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, soit :

- ✓ Le cadre juridique du budget communal.
- ✓ L'exécution budgétaire et comptable.
- ✓ Les régies. La ville de Sceaux compte peu de régies : 4 régies de recettes dont la régie Finances-facturation en charge de la facturation des produits.
- ✓ Le suivi des subventions versées et reçues.
- ✓ La gestion patrimoniale.
- ✓ La gestion de la dette et de la trésorerie. La particularité de la Ville est d'avoir une ligne de trésorerie pour faire face aux décalages dans le temps entre les encaissements et les décaissements.
- ✓ Les garanties d'emprunts et les autres engagements hors bilan.
- ✓ Les contrôles.

Si vous avez des questions, nous pourrions y répondre, mais ce règlement est extrêmement bien détaillé. Il explique que les crédits sont évaluatifs tandis que les dépenses sont limitatives.

Sachez que la ville de Sceaux respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, la spécialité, l'unité et l'universalité budgétaire et que nous n'avons pas de budget annexe, y compris pour des activités soumises à la TVA comme le cinéma.

Ce règlement décrit par ailleurs la procédure du débat d'orientation budgétaire ainsi que le calendrier des actions à mener jusqu'au vote du budget, la présentation et le vote du budget avec deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, la procédure de modification du budget par décisions modificatives.

Sont également rappelés les principes fondamentaux de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. L'ordonnateur engage la dépense et demande à ce qu'elle soit payée. Le comptable la paye. Pour Sceaux, il s'agit du service de gestion comptable situé à Fontenay-aux-Roses.

Toutes les procédures sont dématérialisées. Le délai global de paiement est de 30 jours maximum pour les collectivités locales. Ces 30 jours sont divisés en deux : 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public.

Depuis la M57, nous constituons des provisions dès l'apparition d'un risque avéré, par exemple pour des créances douteuses ou encore pour le compte épargne-temps.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

### **Numa ISNARD**

Une très courte intervention. Sur l'aspect technique, je crois que même Vallée Sud Grand Paris est passée à cette M57. Derrière l'application de cette norme comptable, il ne faut surtout pas perdre de vue les orientations politiques. Quelles politiques mettons-nous en œuvre avec tout cet argent prélevé sur les fonds publics ? Il ne faut jamais perdre ceci de vue. L'utilisation des deniers publics doit être notre obsession. Si les aspects techniques et comptables sont importants, il ne faut jamais perdre de vue cet aspect.

### **M. le maire**

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*



**Budget ville – exercice 2023 – approbation de la décision modificative n° 3.****Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'une décision essentiellement technique qui permet de tirer les conséquences de l'impact effectif du transfert des compétences voirie et éclairage public à l'EPT Vallée Sud-Grand Paris.

Le deuxième élément de cette délibération concerne l'augmentation en recettes des recettes d'horodateurs et de produit des forfaits post-stationnement.

Nous avons par ailleurs perçu un complément de prix lié à la vente d'un bien par SEQENS.

Cette décision modificative entraîne une hausse de la section de fonctionnement de 89 400 € grâce à des dépenses moindres et des recettes supplémentaires, notamment liées aux horodateurs et aux FPS. Elle comporte aussi une diminution de l'autofinancement prévisionnel et diminue le recours à l'emprunt. Compte tenu de l'augmentation des taux, nous avons en effet choisi de diminuer légèrement l'autofinancement prévisionnel pour diminuer le recours à l'emprunt.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Xavier TAMBY**

Deux observations. La première concerne la hausse des recettes d'horodateurs. S'il y a un service qui marche à Sceaux, c'est le racket fiscal des automobilistes.

Le deuxième point porte sur une question technique. Je ne comprends pas le mécanisme qui fait baisser les 108 k€ d'autofinancement par le prisme de l'opération d'ordre budgétaire.

**Isabelle DRANCY**

S'agissant des horodateurs, c'est de l'occupation du domaine public. Les gens font désormais attention et font preuve de civisme. Cette augmentation des recettes s'explique aussi par l'élargissement des zones payantes.

S'agissant de la variation de l'autofinancement, un élément est à prendre en compte : les reprises liées à la provision du compte épargne-temps. Je ne peux pas vous expliquer exactement comment cela s'organise, mais nous aurons effectivement une diminution de l'autofinancement prévisionnel.

**M. le maire**

L'autofinancement augmente en fait de 371 k€ et diminue de 108 k€. Les 371 k€ ont été perçus en recettes de fonctionnement au budget. Nous les inscrivons en dépenses de fonctionnement et nous les réintégrons à la section d'investissement.

**Isabelle DRANCY**

Étant précisé que nous avons budgété en début d'exercice 500 k€.

**M. le maire**

Ils ont été effectivement perçus en fonctionnement. On les enlève du fonctionnement pour les mettre en investissement.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach. M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby).*

**Avances sur subventions et participations 2024 à certaines associations et établissements publics.**

*Florence Presson prend la présidence de la séance.*

*MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Philippe Tastes, Mmes Isabelle Drancy, Claire Vigneron, Catherine Palpant quittent la salle du conseil à 23 h 02.*

**Florence PRESSON**

Il s'agit d'une délibération que nous prenons régulièrement. Le vote du budget intervenant au mois de mars, certaines associations et certains établissements publics sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention ou participation, afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Comme chaque année, le conseil municipal est donc invité à décider le principe du versement d'avances, étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent des maxima et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Il est donc proposé de verser les avances suivantes :

Association ou organisme bénéficiaire	Montant subvention accordée au titre de 2023	Avances versées en 2023	Montant de l'avance demandée au titre de 2024
A.S.A.S. basket	190 000 €	50 000 €	60 000 €
Football Club de Sceaux	25 000 €	14 000 €	-
Amicale du personnel	29 818 €	10 000 €	10 000 €
Animathèque MJC de Sceaux	449 500 €	112 375 €	112 375 €
Centre social et culturel des Blagis	295 100 €	118 000 €	-
Centre communal d'action sociale	333 000 €	-	100 000

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

**Liliane WIETZERBIN**

Je trouve bizarre que le CSCB n'ait demandé aucune avance. Il faudrait peut-être s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un oubli.

**Florence PRESSON**

Nous avons bien eu la confirmation qu'il n'avait pas besoin d'avance.

**Liliane WIETZERBIN**

Pour le centre communal d'action sociale, il y a une différence de montant entre la subvention 2023 votée (367 000 €) et la subvention accordée au titre de 2023 (333 000 €). Peut-être, parce qu'ils n'ont pas tout dépensé. Ils demandent une avance de 100 000 € alors qu'ils ne demandaient rien l'année dernière ?

**Florence PRESSON**

L'année dernière était une année exceptionnelle en raison de la fermeture du SSIAD et l'on revient cette année sur un fonctionnement classique.

**Fabrice BERNARD**

Je voulais revenir sur un sujet abordé à plusieurs reprises. J'ai simplement additionné les subventions versées en 2023 à quatre associations, ASAS Basket, MJC, CSCB et Football club de

Sceaux. Cela représente 1 million d'euros. Ce montant justifie que les Scéens sachent à quoi sert cet argent. Et je n'ai pris que ces quatre associations.

### **Florence PRESSON**

Tout à fait. Philippe Laurent a souligné tout à l'heure qu'il sera rappelé à ces associations l'importance de publier leur rapport d'activité. Nous sommes d'accord.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

*MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Philippe Tastes, Mmes Isabelle Drancy, Claire Vigneron, Catherine Palpant réintègrent la salle du conseil à 23 h 08.*

### **Ajustement de la provision pour épargne-temps au titre des jours épargnés au 31 décembre 2022.**

#### **Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'une délibération classique que nous prenons chaque année. Nous devons provisionner les jours compte épargne-temps épargnés jusqu'à la fin de l'exercice que nous ne connaissons pas encore lors de l'élaboration du budget. Nous devons par ailleurs attendre la validation du commissaire aux comptes. Cette provision n'est en outre pas évaluée selon un mode forfaitaire, mais sur la base d'une méthode individuelle à partir du coût moyen horaire de chaque agent.

La provision constituée au titre des jours épargnés au 31 décembre 2021 s'élevant à 629 059,52 €, il convient pour ajuster celle-ci au titre des jours épargnés au 31 décembre 2022 de constituer une provision complémentaire en 2023 de 44 348,84 €. La provision pour CET s'élèvera en 2023 au titre des jours épargnés au 31 décembre 2022 à 673 408,36 €.

Cette opération étant une opération d'ordre non budgétaire, elle ne se traduit ni par un mandat ni par un titre de recette et n'est mouvementée que par le comptable public. Elle a un impact sur le résultat d'investissement cumulé par le biais du compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et, indirectement, sur le résultat de fonctionnement cumulé par le biais du compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

#### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Comptabilisation de la dation des 25 places de stationnement sis 5 rue du Maréchal Joffre.**

**Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'une opération purement comptable.

Nous avons vendu le terrain à une société de promotion immobilière pour 6 050 000 €. Une partie du prix était composé par la dation de 25 places de parking qui reviennent désormais à la Ville.

Cette dation de 25 parts a été évaluée à 450 000 €. Il convient donc de constater à l'actif de la Ville ces parkings supplémentaires.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le comptable public à effectuer des mouvements sur le compte 1068, afin d'ajuster sur l'exercice 2023 le montant de la plus-value de la cession du 5 rue Maréchal Joffre et d'intégrer les 25 places de stationnement dans l'inventaire et l'actif de la Ville.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Ces 25 places sont situées en sous-sol de l'immeuble en question. La Ville va-t-elle les louer à des particuliers ?

**M. le maire**

Non, c'est pour ses propres besoins.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Qu'est-ce qu'implique de recourir à cette notion de dation ? Sur quelle base ont été évalués ces parkings ? Est-ce au titre du contrat passé en 2021 ou ce montant de 450 000 € a-t-il été réévalué ? Est-il fréquent pour la Ville de recourir à une dation ?

On sait que la dation peut avoir des conséquences qui ne sont pas toujours favorables. Est-ce que le promoteur accepte de donner en nature certaines de ces constructions ? Si le promoteur était tombé en déconfiture, quelles auraient été les conséquences pour le contrat ? N'y avait-il pas un risque pour la Ville de recourir à ce dispositif ?

**M. le maire**

Je ne vois pas où se situe le risque. La Ville a vendu le terrain 6 050 000 d'euros, dont 5,6 millions en numéraire et 450 000 euros en places de parking. C'est un moyen de paiement. Nous avons acquis le local de So Créatif sous forme de dation. C'est juste un moyen de paiement. Je ne pense pas que ce soit une mauvaise affaire.

Si demain la Ville veut vendre ces 25 places à un investisseur, elle peut le faire. Mais il faudra que le conseil municipal approuve la vente.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.**

**Isabelle DRANCY**

C'est une délibération que l'on prend chaque année dont le fonctionnement est très bien expliqué dans le règlement budgétaire et financier.

Toutes les dépenses d'investissement qui ne sont pas engagées tombent. Pour assurer la continuité des services publics et éviter les ruptures dans les commandes, il est de tradition d'autoriser le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice N-1.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2017 à 2019.**

**Isabelle DRANCY**

Nous avons autorisé la délégation de la décision d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures à 100 € au maire qui rend compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal.

Les admissions en non-valeur d'un montant égal ou supérieur à 100 € doivent en revanche être soumises à l'approbation du conseil municipal.

Toutes les procédures de recouvrement forcé ayant échoué, à la demande du Service de Gestion Comptable, il vous est proposé de présenter en non-valeur 12 créances d'un montant supérieur à 100 €, mais inférieur à 1 000 € pour un montant total de 1 541,94 € pour les années 2017 à 2019.

Il est précisé que l'admission en non-valeur n'emporte pas juridiquement l'extinction des dettes et des poursuites, mais cette procédure dégage la responsabilité du comptable.

### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS**

### **M. le maire**

J'ai reçu deux vœux qui portent sur le même sujet. M. Allardi va présenter le vœu du groupe Vivre à Sceaux.

### **Jean-Philippe ALLARDI**

Il s'agit d'un vœu pour le transfert des terrains sportifs de la cité scolaire Marie-Curie de l'État à la Région à l'euro symbolique.

En 1930, la ville de Sceaux a acquis un terrain de 18 870 m<sup>2</sup>, situé au centre de la ville (actuelles rues Émile-Morel et Constant-Pilate), cédé ensuite à l'État qui a confié en 1932 la construction d'un lycée de jeunes filles à l'architecte Émile Brunet.

L'actuel site se compose de deux parties :

- ✓ Un îlot où sont implantés les bâtiments d'enseignement ; le collège, le lycée et des classes préparatoires aux grandes écoles.
- ✓ Un second îlot partiellement bâti, sur lequel est implanté le complexe sportif.

La loi numéro 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a clarifié les responsabilités respectives de l'État et des collectivités territoriales en matière d'éducation en approfondissant les rôles respectifs de chaque niveau (Régions : lycée, Départements : collèges). Cette loi a achevé la décentralisation des équipements scolaires par le transfert aux départements

et aux régions, à titre gratuit, de la propriété des biens immobiliers des collèges et des lycées appartenant à l'État ou aux autres collectivités territoriales.

Ces dispositions n'ont toujours pas été mises en œuvre pour ce qui concerne la cité scolaire Marie-Curie. Cette situation pose plus particulièrement une difficulté pour les terrains du complexe sportif dont la restructuration pour répondre aux besoins de l'établissement n'est toujours pas véritablement engagée malgré les nombreuses démarches des chefs d'établissement, professeurs, parents d'élèves et de la ville elle-même.

Une profonde rénovation des installations existantes ainsi qu'un programme d'équipements sportifs complémentaires sont absolument nécessaires pour que l'établissement soit à même d'organiser dans des conditions décentes les activités sportives prévues au programme des classes concernées. Par plusieurs lettres adressées au recteur d'académie, le maire a demandé que soient mises en œuvre les dispositions précitées pour ce qui concerne les deux cités scolaires de Sceaux et plus particulièrement les terrains sportifs de la cité scolaire Marie-Curie qui appartiennent toujours à l'État, contrairement aux dispositions législatives. La rénovation des équipements sportifs de la cité scolaire Marie-Curie a été incluse dans le programme prévisionnel d'investissement de la Région en novembre 2012. Elle a été intégrée dans le plan d'urgence pour les lycées franciliens adopté en 2017. Elle figure à nouveau dans le plan pluriannuel d'investissement « équipements sportifs » voté par le Conseil régional le 4 février 2021. Le problème foncier constitue cependant une difficulté qui perdure.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'adopter le vœu de transfert des terrains sportifs de la cité scolaire Marie-Curie de l'État à la Région, à l'euro symbolique.

### **M. le maire**

Merci. Ce vœu correspond à ce qui a été voté par le conseil d'administration du lycée le 30 novembre dernier. Je vous propose de présenter le vœu du groupe Sceaux Ensemble, puisqu'il concerne le même problème sans pour autant aboutir la même conclusion.

M. Dessanges peut-il lire le vœu ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire. C'est un vœu à l'attention de la Présidente de la Région Île-de-France en faveur de la rénovation du stade Marie-Curie.

La situation du stade de la cité scolaire Marie-Curie à Sceaux est au cœur de la préoccupation éducative et sportive des enseignants, mais aussi de nombreux étudiants et parents d'élèves.

Ce stade, censé être utilisé par environ 1 950 élèves de la cité scolaire éponyme, est dans un état de délabrement avancé, nécessitant une rénovation urgente.



Bien que la région Île-de-France soit responsable de la cité scolaire, le terrain sur lequel est le stade appartient toujours à l'État, créant un enchevêtrement administratif qui pourrait être à l'origine du blocage des rénovations malgré les promesses de financement de la Région faite aux enseignants en 2021.

La sécurité des élèves est désormais en jeu, avec plusieurs installations sportives devenues inutilisables, entravant la pratique sportive des élèves. En avril 2023, *Le Parisien* fit mention dans un article d'une lettre envoyée par les parents d'élèves à Mme Brigitte Macron.

Une nouvelle pétition (SOS installations sportives de la cité scolaire Marie-Curie laissées à l'abandon sur change.org) récemment lancée par les professeurs d'éducation physique et sportive et les associations de parents d'élèves vise à alerter la Région et les autorités publiques sur cette situation critique. Près de 1 000 personnes l'ont signée à ce jour.

Le 30 novembre 2023, lors du conseil d'administration de la cité scolaire Marie-Curie auquel participait le maire de Sceaux, les enseignants ont proposé un point à l'ordre du jour concernant le rachat du terrain par la Région à un euro symbolique. Ce point a été voté à l'unanimité. Lors de cette séance, le proviseur, M. Étienne Recoing, a aussi mentionné avoir reçu le soutien du Département.

Proposition du vœu du groupe Sceaux ensemble à l'attention de Mme Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France.

Afin de soutenir le conseil d'administration du lycée Marie-Curie dans sa démarche, nous faisons le souhait que Mme Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France :

- ✓ prenne des mesures immédiates pour clarifier la situation administrative et foncière du terrain du stade Marie-Curie en collaboration avec l'État ;
- ✓ accélère les discussions et les actions nécessaires pour la remise en état des installations sportives, en vue d'assurer la sécurité et la qualité de l'éducation sportive des élèves.

Nous croyons fermement que la résolution rapide de cette situation est essentielle pour préserver l'excellence de l'éducation sportive offerte aux collégiens et lycéens de Sceaux.

### **M. le maire**

Merci. Nous avons donc deux vœux sur le même sujet, mais qui n'aboutissent pas à la même conclusion.

Qui souhaite intervenir ?

**Xavier TAMBY**

À vrai dire, je suis un peu surpris de voir ces deux vœux arriver au même moment. Qui a donné l'idée à l'autre ? J'aimerais en outre savoir si la majorité votera le vœu du groupe Sceaux Ensemble et si mes camarades de Sceaux Ensemble voteront celui de la majorité.

Je proposerai de fusionner ces deux vœux et qu'il y ait une véritable unanimité.

Mon fils aîné est à Marie-Curie et mon fils cadet devrait y entrer l'année prochaine s'il passe en sixième, ce que j'espère. Ce n'est donc pas un jeu pour moi. Comme bon nombre d'entre vous sans doute, je me sens très concerné par ce dossier. Je vous le dis très clairement, s'il y a un jeu de dupes avec un coup à trois bandes politiques, parce qu'il y a Valérie Pécresse dans l'affaire, et que l'un des groupes ne veut pas voter le vœu de l'autre, je ne voterai pas. Je ne plaisanterai pas avec ce dossier.

**Maud BONTÉ**

Pour ma part, je viens de découvrir le vœu de M. le maire. J'avoue ma surprise. Vous êtes élu au conseil régional. Pourquoi avez-vous besoin d'un vœu pour parler à Mme Pécresse ? En général, l'Éducation nationale se débrouille par elle-même et ne s'appuie pas sur une commune pour faire avancer ses dossiers. Qu'une commune souhaite intervenir pour le bien de ses administrés, pourquoi pas. Mais vous êtes un conseiller régional, vous avez de l'entregent et vous n'êtes pas timide, vous pourriez donc vous adresser directement à Mme Pécresse ou à ses services en charge de Marie-Curie. Quel est le blocage ? Pourquoi la Région n'écoute-t-elle pas vos suggestions ou préconisations ? Je n'ai aucune arrière-pensée et il n'y a pas de coup à trois bandes.

**Liliane WIETZERBIN**

Je suppose que le déclencheur a été le conseil d'administration de la cité scolaire Marie-Curie. Je trouve que ces deux vœux sont très proches, même s'ils n'aboutissent pas tout à fait à la même conclusion. Le premier point du vœu de Sceaux Ensemble est pratiquement le même que celui de la majorité. Il serait par conséquent surprenant de les voter séparément. Je propose effectivement de les fusionner.

Je me pose néanmoins la question de savoir si ce vœu aura réellement un poids auprès de la Région, au-delà du poids que le maire de Sceaux peut avoir en tant que conseiller régional.

Autant fusionner ces deux vœux, ou alors expliquez-moi quelle est la différence entre les deux, car elle paraît très subtile.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Fusionner les vœux ne me pose aucun problème dans la mesure où nous faisons de la politique au service de la ville. Comme l'a souligné Xavier, et ayant moi-même deux filles scolarisées à Marie-

Curie – et je pense qu’un certain nombre de personnes parmi vous ont également des enfants à Marie-Curie – ce vœu est pour le bien commun. Je n’aurais donc aucun problème à fusionner le vœu de Sceaux Ensemble avec celui de Vivre à Sceaux. Et je pourrais même voter celui de Vivre à Sceaux, mes collègues également. Élus de la minorité, c’est pour nous un moyen de faire passer un message au sein des instances régionales.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Je suis favorable au fait de voter les deux vœux, mais ce serait effectivement curieux. Autant les fusionner. Je voudrais néanmoins souligner la différence de style entre ces deux vœux. Le vœu du groupe Sceaux Ensemble est en effet beaucoup plus concret. Il met en valeur des gens. Il parle par exemple de Mme Brigitte Macron. On voit vraiment que ces deux vœux ont été rédigés par deux groupes différents, un groupe majoritaire et un groupe minoritaire, qui n’ont pas tout à fait la même façon de voir les choses. D’un côté, c’est très solennel, très juridique et de l’autre, c’est très concret, très personnalisé.

### **Sabine NGO MAHOB**

Je proposerai de voter ces deux vœux séparément, tout simplement en raison des arguments qui ont été avancés. Je ne pense pas que l’on doive faire un vœu uniquement parce que l’on a des enfants scolarisés à Marie-Curie. Les élus sont en effet au service de la ville et non pas à leur propre service.

### **Numa ISNARD**

Je souscris tout à fait aux propos de Mme Ngo Mahob. Vous avez raison, nous sommes au service de la ville, quelle que soit notre situation personnelle.

J’ai envie de vous dire, chers confrères, que nous sommes tous d’accord sur le fond. Votons les deux vœux et n’en parlons plus. Nous perdons du temps pour rien. Tout le monde est d’accord sur le fond. Personne n’est satisfait de la présence de cette ruine au milieu de la ville. Bougeons les pouvoirs publics. Il y a deux initiatives, votons les deux et n’en parlons plus !

### **M. le maire**

Je voudrais vous donner quelques précisions sur ce dossier qui dure depuis plus de 30 ans.

Ce plateau sportif a été visité à de nombreuses reprises, par Nicolas Sarkozy, à l’époque où il était président du Département, et par le président de Région. Et il y a eu de très nombreuses promesses. Pourtant, rien n’a été fait et Mme Péresse n’est pas en cause, puisque des crédits ont été inscrits par la Région.

La majorité s’abstiendra sur votre vœu, car la Région a fait ce qu’elle devait faire. Je me suis personnellement occupé de faire inscrire les crédits. Le blocage vient du refus de l’État de transférer la propriété de ce terrain. Quelqu’un, quelque part, je ne sais pas exactement où, conteste le fait

qu'il s'agisse d'un domaine scolaire en raison de la présence de la route. Dans quel objectif ? Certainement dans celui de revendre le terrain. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons fait inscrire ces terrains sous forme d'équipements dans le PLU intercommunal. Il faut donc voter le fait que l'État cède ce terrain la Région. Il ne s'agit pas d'un problème de crédits, mais de transfert de propriété. Et c'est exactement l'objet du vœu du conseil d'administration de Marie-Curie. Le proviseur sait parfaitement qu'il existe une enveloppe inscrite dans le plan pluriannuel des lycées. Il existe même un plan pluriannuel d'investissement des équipements sportifs dans les lycées. L'institution à laquelle nous devons nous adresser, c'est bel et bien l'État. Lequel ? Je ne sais pas très bien. Peut-être pas le ministère de l'Éducation nationale, mais peut-être Bercy ou les Domaines.

Je regrette que la Région ne soit pas plus active pour demander ce transfert. Nous avons d'ailleurs écrit au préfet ainsi qu'au rectorat, mais on ne s'en sort pas.

### **Xavier TAMBY**

Ce que vous venez de dire est à la fois grave et insuffisant. Vous sous-entendez que c'est France Domaine ou peut-être Bercy. Vous parlez de quelqu'un sans vraiment l'identifier...

### **M. le maire**

Parce que je ne le sais pas.

### **Xavier TAMBY**

C'est quand même très étrange. Pardonnez-moi, mais dans n'importe quelle affaire politique ou administrative, on parvient au moins à identifier les mécanismes qui aboutissent à une telle situation. C'est très embarrassant. Nous soumettons un vœu intimant la vente de ce terrain à la Région à un euro symbolique avec l'idée que le problème n'est pas véritablement celui-ci, mais qu'il relève probablement d'un acteur étatique. Il y a là quelque chose de conceptuellement gênant. Cela me trouble encore plus. Au-delà de ce que j'ai dit dans mon propos liminaire sur la façon dont j'avais envie de voter au regard des postures politiques classiques des groupes Sceaux ensemble et Vivre à Sceaux, ce que vous venez d'annoncer crée encore davantage d'embarras et ne permet pas d'éclairer mon jugement. Que faudrait-il faire ? Vous parlez d'un département ministériel, plutôt à Bercy, un ministère que je connais bien...

### **M. le maire**

L'affaire en question dure depuis 1983. Le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles à usage scolaire du second degré mentionnait déjà des litiges sur certaines parcelles. Je ne me suis pas occupé de cela l'époque. Je n'étais ni maire ni même conseiller régional.

**Xavier TAMBY**

Un litige entre qui et qui ?

**M. le maire**

Entre la Région et le Département de l'époque et l'État. Et ce litige n'a jamais été levé, d'aucuns considérant que ce terrain n'est pas dans l'emprise scolaire de Marie-Curie. Il était même question que l'IUT s'agrandisse sur ce terrain. Il est identifié dans une liste de terrains cessibles appartenant à l'État. C'est la raison pour laquelle le transfert de la propriété à la Région est bloqué et que les travaux ne se font pas. C'est un vrai sujet.

Dans le PLU, ce terrain figure dans une emprise constructible, nous avons donc proposé de le transférer dans la zone urbaine d'équipements du PLU intercommunal. Il me semble donc important que le conseil municipal se prononce, même si la forme peut être différente. Lors du conseil d'administration du lycée, j'ai voté le vœu présenté par le proviseur et j'ai indiqué qu'un vœu serait également soumis au conseil municipal. Peut-être n'est-il pas assez précis, mais je ne peux pas l'être trop non plus.

La question n'est donc pas d'obtenir des crédits pour la rénovation de ce terrain, mais d'obtenir le transfert de la propriété. Ce vœu est par conséquent parfaitement opérationnel, Monsieur Szykowski, contrairement à ce que vous semblez croire. Et il s'agit en outre d'une affaire juridique.

**Maud BONTÉ**

Sauf à vouloir avoir raison l'un plus que l'autre, je trouve ces deux vœux complémentaires. Ce serait un jeu politique que de dire que la majorité se refuserait à voter notre vœu. Vous souhaitez que ce terrain revienne à la Région et nous demandons que celle-ci prenne des mesures immédiates pour clarifier la situation administrative et foncière du terrain du stade Marie-Curie en collaboration avec l'État et accélère les discussions et les actions nécessaires pour la remise en état des installations sportives. Ceci ne me paraît pas antinomique, mais plutôt complémentaire, au regard des éclairages que vous venez d'apporter et que nous n'avions pas.

**M. le maire**

J'entends ce que vous dites. Dans l'intérêt général, cela ne me dérange pas de fusionner ces deux vœux. Mais n'allons pas le faire ce soir. Je vous propose de travailler à la rédaction d'un texte que nous soumettrons au vote du conseil municipal le 8 février prochain.

**Fabrice BERNARD**

Un tout dernier point. La vétusté des équipements pourrait mettre en danger les élèves et engager la responsabilité de la Région.

Sceaux, le 8 décembre 2023

**M. le maire**

Tout à fait. Cela a d'ailleurs été évoqué lors du conseil d'administration du lycée. Le gymnase n'est pas dans un état extraordinaire, mais il est utilisé et il est entretenu *a minima*. De petits crédits ont été débloqués pour son entretien. Les terrains de sport sont en revanche inutilisables en l'état. On ne peut pas y faire courir les élèves, car ce serait dangereux. Le gymnase est utilisé, mais il est assez vétuste.

**Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, nous souhaiterions également nous associer à ce vœu.

**M. le maire**

Nous proposerons une réunion de tout le conseil municipal. Je demanderai à l'administration de faire une proposition de rédaction qui puisse convenir aux différents groupes.

**XVI- QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a pas de questions diverses.

**XVII- COMMUNICATION DU MAIRE****M. le maire**

J'ai une communication à vous faire concernant le quartier des Blagis.

Nous avons fait un point sur les deux ans de la feuille de route votée en octobre 2021 par le conseil municipal. Je pense que nous avons assez bien progressé ces derniers mois. Des choses ont été faites au bout d'un an, le travail s'est poursuivi avec d'une part la prise de fonction des médiateurs socio-éducatifs selon les modalités définies en fonction des problématiques observées dans les différents quartiers de la ville et de l'action de partenaires locaux, parmi lesquels le club de prévention spécialisée, mais également l'ensemble des intervenants éducatifs et sociaux.

Je vous rappelle que ces médiateurs socio-éducatifs sont salariés de l'association OPTIMA. Celle-ci a été choisie par appel d'offres. Le coût s'élève à 300 000 € par an avec un financement à 50 % par le conseil départemental. La Ville a par conséquent engagé 150 000 € par an.

Quatre médiateurs ont été recrutés. Ils travaillent l'après-midi. Deux sont au Blagis et deux sont présents sur le reste de la ville. Il y a également un chef d'équipe. Ils produisent des rapports quotidiens. Un soin tout à fait particulier a été apporté au recrutement et je pense que leur action est tout à fait appréciée. Il est encore un peu tôt pour dresser un bilan complet, mais il s'agit d'une très belle implantation.

Les travaux de l'espace Sports et santé des Blagis ont été lancés et s'achèveront au début de l'année 2025.

S'agissant du centre commercial, des consultations d'entreprises ont été lancées sur la base du projet établi par les architectes mandatés par Hauts-de-Seine Habitat. Ces marchés se sont malheureusement révélés infructueux. Nous avons par conséquent relancé l'appel d'offres. Je viens d'apprendre qu'un marché est encore infructueux et que deux réponses paraissent disproportionnées. C'est très ennuyeux, car nous avions imaginé que les ordres de service pourraient être donnés au mois de février 2024 pour des travaux d'une durée de 18 mois. J'espère qu'Hauts-de-Seine Habitat pourra conserver ce calendrier.

Le CSCB a ouvert sa bibliothèque rénovée samedi dernier. Une bibliothécaire est désormais à temps plein avec un programme d'actions tout à fait intéressant. Elle travaille en collaboration étroite avec la bibliothèque municipale.

Enfin, en matière de sécurité, nous avons signé avec Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et le préfet un groupement partenarial opérationnel intercommunal (GPOI) qui semble assez efficace. Le quartier intercommunal des Blagis étant présent sur trois commissariats, celui de Châtenay, de Bagneux et d'Antony, le préfet a ressenti le besoin d'un groupement partenarial qui s'est finalement mis en place et fonctionne de manière satisfaisante, notamment sous l'autorité de la commissaire divisionnaire d'Antony. Grâce à l'engagement du préfet et de la préfète déléguée à ces questions, les Blagis ont pu entrer dans le dispositif des contrats de ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 ».

Vous vous souvenez que le quartier des Blagis, lorsqu'il était quartier politique de la ville, a bénéficié de financements importants en matière d'investissement, de fonctionnement et de soutien aux associations. Il a été ensuite exclu du dispositif en raison du revenu par habitant plus élevé que le seuil retenu. Seule la zone du quartier des Blagis située sur la ville de Bagneux avait conservé le statut de quartier prioritaire.

Nous travaillons aujourd'hui à l'élaboration de ce nouveau contrat intercommunal avec les trois autres communes. La compétence politique de la ville ayant été transférée par la loi à l'établissement public territorial, le territoire intervient également, même s'il nous laisse pas mal de latitude. Nous devrions signer le nouveau contrat intercommunal d'ici la fin du mois de mars et l'approuver au conseil municipal. C'est intéressant, car cela nous permettra de solliciter un certain nombre de financements directs, mais également auprès d'autres partenaires. Le CSCB en a d'ailleurs bénéficié pendant plusieurs années jusqu'en 2015.

Voilà la communication que je souhaitais vous faire.

## **XVIII-DÉCISIONS DU MAIRE**

### **M. le maire**

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

## **XIX- QUESTIONS ORALES**

### **Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI**

#### **Philippe SZYNKOWSKI**

Ma question sur l'intelligence artificielle (IA) et la ville de Sceaux

Monsieur le maire, on dit que son lancement, il y a un an, est une révolution qui serait comparable à l'invention de l'imprimerie : l'IA générative, dans la continuité des algorithmes, a déjà fait l'objet de trois conférences du Comité des transitions ; cela nous interpelle toutes et tous.

Pour notre ville, en fournissant des données publiques multiples, sous réserve de confidentialité, étant capables de gérer des tâches non répétitives, les propositions et réponses de l'IA proposées par robot conversationnel – dont celles de la firme américaine leader Chat GPT – pourraient s'avérer utiles pour indiquer des méthodes et pistes de gestion nécessitant en cas d'application des formations nouvelles, reconversions, nouveaux métiers...

Pour sûr, cela concerne en tout premier chef l'urgence climatique et la transition écologique.

Spontanément, dans notre commune forte de ses quelques 453 agents publics, l'organisation des services, leurs activités, les pratiques actuelles à base de rapports, d'expertises, de réflexions, semblent suffisantes à l'actuelle majorité pour la détermination de sa politique.

Mais voilà, depuis plus d'un an, la mise en réseau d'applications d'IA génératives très majoritairement américaines, mais aussi françaises et européennes, suscite à la fois enthousiasme et crainte pour l'avenir des organisations. D'autres perspectives, solutions, peuvent être émises à partir de bases de données gigantesques et générées par un œil neuf d'automate savant.

Monsieur le maire, comment appréhendez-vous cette question de l'intelligence artificielle ? Y avez-vous déjà recouru ou pensez-vous utiliser cette nouvelle donne dans certaines circonstances ?

Merci de votre réponse.

### **M. le maire**

Comme vous le soulignez au travers de votre question, l'intelligence artificielle pose de nombreuses questions, voire suscite des inquiétudes.

C'est pourquoi, avec le concours d'une Scénario très investie sur le sujet depuis de nombreuses années, nous avons organisé différentes conférences à caractère pédagogique sur ce thème, Sceaux, le 8 décembre 2023



conférences auxquelles vous avez d'ailleurs assisté. Et nous projetons d'organiser d'autres débats autour de cette question.

Les domaines d'application de l'intelligence artificielle sont assez nombreux en matière de gestion publique locale. Les services de la Ville s'y intéressent donc.

Pour l'instant il n'y a pas eu véritablement d'application pratique, mais cela peut s'imaginer pour des tâches telles que le tri parmi de nombreuses candidatures ou pour détecter le non-respect de règles telles que l'arrêt aux feux tricolores. Nous allons ainsi expérimenter un système permettant de vérifier le respect du bon usage des places de livraison.

D'une manière générale, notre collectivité compte actuellement davantage sur l'intelligence collective que sur l'intelligence artificielle pour trouver les meilleures réponses aux problématiques que nous avons à prendre en compte.

### **Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN**

#### **Liliane WIETZERBIN**

C'est une question qui porte sur les médiateurs sociaux. Vous y avez répondu en partie tout à l'heure. Je vous pose néanmoins la question.

Monsieur le maire, nous nous réjouissons de voir enfin les médiateurs sociaux arriver à Sceaux.

Sceaux en commun demandait cette mesure depuis longtemps, car la médiation sociale permet, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de prévenir les situations conflictuelles de manière efficace.

Par le processus de création ou de réparation du lien social, les médiateurs favorisent également l'accès à l'information et limitent le non-recours à des droits ou à des services de proximité. La présence des médiateurs s'accompagne ainsi généralement d'une diminution des conflits de voisinage, des risques d'absentéisme, de décrochage scolaire, des situations d'incivilité ou des violences faites aux femmes.

Il est essentiel que les médiateurs soient correctement formés et la population avertie de leurs prérogatives – par exemple, les actions sont d'autant plus efficaces que la population sait faire la différence entre la police municipale et les médiateurs sociaux.

Ainsi, pouvez-vous nous préciser :

- ✓ La répartition en termes de missions et de responsabilités entre départements et communes.
- ✓ Le niveau de qualification et de formation des personnes employées, en particulier, ont-elles suivi la formation assurée par France Médiation, association reconnue qui a permis la mise en place d'un cadre commun de référence ?
- ✓ Le niveau de communication réalisé auprès des populations concernées.

Nous insistons également sur la nécessité de prévoir un suivi et un bilan dans quelques mois.

Je vous remercie de votre réponse

### **M. le maire**

S'agissant des médiateurs mis en place depuis le début du mois d'octobre dernier, de nombreuses informations ont été publiées, mais je peux apporter des précisions sur les questions que vous soulevez.

Vous vous réjouissez de voir enfin les médiateurs sociaux arriver à Sceaux. Je n'ai pourtant pas le sentiment qu'il y a eu par le passé une demande très forte de votre part. C'est une mesure dont l'intérêt a été soulevé au cours de la démarche « Parlons ensemble des Blagis ». Ce que nous faisons à Sceaux est par ailleurs relativement novateur, car cela se fait dans peu d'endroits. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Département a accepté de soutenir cette initiative.

En ce qui concerne la répartition en termes de missions et de responsabilités entre départements et communes, les Départements sont chargés de missions en matière de protection de l'enfance.

À ce titre, le département des Hauts-de-Seine mène différentes actions pour apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Dans ce cadre, le conseil départemental finance des clubs de prévention spécialisée.

Les médiateurs de la Ville et les éducateurs ainsi financés par le Département ont une action complémentaire et coordonnée.

C'est un choix affirmé par la ville de Sceaux dans son cahier des charges.

La coordination s'opère au quotidien sur le terrain, mais aussi périodiquement dans le cadre d'un comité technique réunissant les médiateurs, les éducateurs, la Ville et le Département pour construire des actions partagées et mettre en place un suivi coordonné des situations.

Des réunions stratégiques se tiennent par ailleurs tous les trois mois environ pour évaluer l'action menée et préciser les axes de travail.

D'ores et déjà des formations ont été partagées par nos médiateurs avec les éducateurs du club de prévention spécialisée. Le 25 novembre, une action conjointe de sensibilisation a ainsi été portée par les éducateurs et médiateurs dans le cadre du Forum des droits des enfants d'une part et l'action de sensibilisation de rue sur les violences faites aux femmes d'autre part.

Le lien entre les deux actions est étroit et assumé jusque dans le nom donné à la prestation choisie à Sceaux de « Médiation socio-éducative de proximité » montrant le choix d'une connexion entre

la « médiation sociale » et « l'éducation spécialisée ». C'est un montage inédit et spécifique à Sceaux.

En ce qui concerne le niveau de qualification et de formation des personnes employées, je vous dirai qu'OPTIMA, prestataire choisi par la Ville à l'issue d'une mise en concurrence, est membre du conseil d'administration de France Médiation. Il y a donc un lien très étroit du prestataire de la Ville avec cette entité nationale.

Pour autant OPTIMA ne s'est pas engagé à préparer les médiateurs au titre de France Médiation, car il ne donne pas un niveau de formation reconnu par l'État. OPTIMA a privilégié les titres professionnels du ministère de l'Emploi conformément au cahier des charges de la ville de Sceaux :

- ✓ Agent de médiation, d'information et de services
- ✓ Médiateur social accès aux droits et services

Pour permettre une prise de fonction des médiateurs dans les meilleures conditions, OPTIMA a choisi de former les médiateurs recrutés pour la Ville durant six jours aux contenus essentiels du métier du médiateur social accès aux droits et services. Deux modules « Cadre et posture du médiateur social » et « Communication du médiateur social » ont ainsi été dispensés lors d'un séminaire de 10 jours avant la mise en route du dispositif le 3 octobre 2023.

Au lancement du service, le 3 octobre, les médiateurs ont bénéficié de séquences tutorées sur le terrain scén, ce qui a permis d'accorder leur posture et leur présence active de proximité avec les réalités de la ville.

OPTIMA est centre de formation depuis 25 ans et centre de formation d'apprentis aux métiers de la médiation sociale depuis quatre ans, ce qui offre aux médiateurs la possibilité de préparer un titre AMIS ou MSADS dans les 18 premiers mois de leur contrat de travail.

Les quatre médiateurs et la médiatrice recrutés se sont vus proposer un contrat à durée indéterminée, ce qui leur offre la possibilité d'un suivi pérenne et de s'inscrire pleinement dans une professionnalisation des pratiques telle que la met en exergue le député Vignal dans son rapport sur la médiation sociale.

Tout l'effectif dispose déjà d'une expérience affirmée dans l'exercice du métier de médiateur social urbain, et pour trois d'entre eux acquise chez OPTIMA.

Le chef d'équipe, qui a la certification France Médiation, fut pendant trois ans référent de parcours/médiateur social dans le Val-de-Marne.

Le médiateur senior, qui seconde le chef d'équipe, détient le titre AMIS et fut, par le passé, médiateur environnemental dans les transports et a longtemps exercé dans la sécurité publique et privée avant de rejoindre un univers plus éducatif et social.

Le médiateur de parcours spécifiquement chargé des personnes fragilisées a une licence STAPS et fut professeur d'EPS, assistant d'éducation et éducateur sportif avant de rejoindre OPTIMA.

Les deux autres agents de médiation ont une expérience solide dans la médiation interculturelle, l'un détient un master d'anthropologie et fut animateur accompagnateur des conseils citoyens parisiens, dispositif innovant de médiation sociale en QPV porté par OPTIMA depuis 2017 et l'autre fut écrivaine publique favorisant ainsi l'accès au droit et aux services. Elle a rejoint OPTIMA au sein de son dispositif vincennois de médiation sociale urbaine.

OPTIMA ambitionne d'obtenir la certification AFNOR AFAQ médiation sociale basée sur la norme XP X 60 600. C'est aussi un souhait exprimé par la Ville dans son cahier des charges. Le site d'Angers est d'ores et déjà certifié. OPTIMA ambitionne une certification multisites dans les 18 prochains mois et le service de Sceaux est construit selon les exigences conformes au cadre de la norme nationale, ce qui donne certains gages de qualité de service et de professionnalisme : la médiation est bien un métier à part entière.

En ce qui concerne le niveau de communication réalisé auprès des populations concernées, les médiateurs ont, dès le départ, construit une fiche discours de présentation synthétisant les contours de la mission socio-éducative telle que décrite dans le cahier des charges de la Ville et rappelant ceux du référentiel de la médiation sociale.

Lors de leur présence active de proximité, ils vont vers les populations, les commerçants, les partenaires, afin de se présenter et ainsi présenter et faire connaître les missions qui s'articulent autour de ces trois piliers :

- ✓ Aller vers
- ✓ Faire avec
- ✓ Orienter vers

Pour résumer, ils se présentent comme des généralistes du travail social qui orientent vers les spécialistes adéquats au regard de la situation rencontrée.

En plus des tenues facilement identifiables et désormais connues, des supports de communication ont été prévus.

Ainsi un flyer a été réalisé par le pôle communication d'OPTIMA en partenariat avec la ville de Sceaux. Il est largement diffusé.

Une page est dédiée au service sur le site Internet de la Ville. Le service a également été présenté dans le Sceaux mag d'octobre et de novembre. Et nous poursuivrons l'évaluation de ce service en lien avec tous les acteurs.

Le fait de rentrer dans le contrat Engagement 2030 sera particulièrement intéressant de ce point de vue. Je pense que ce dispositif sera regardé de très près par nos partenaires de l'État, et notamment par la préfète déléguée, Mme Baptista.

Sceaux, le 8 décembre 2023

**Liliane WIETZERBIN**

Merci pour cette réponse très complète, Monsieur le maire.

**Question orale de M. Fabrice BERNARD****Fabrice BERNARD**

C'est une question qui fait suite à l'arrêté de péril décidé sur l'immeuble 9 rue des Écoles et sur la situation des habitants qui ont été relogés

Monsieur le maire, comme vous le savez, des travaux engagés depuis quelques mois aux abords de l'immeuble situé 9 rue des Écoles ont entraîné une fragilisation de celui-ci, avec l'apparition de fissures.

Cette situation a amené la Ville à prendre très rapidement un arrêté de péril imminent le 22 novembre dernier, ce qui a entraîné l'évacuation des habitants de cet immeuble dans la soirée, la mise en sécurité de la rue et l'interdiction d'y circuler.

Ces mesures de sécurité étaient évidemment nécessaires.

Outre la gêne occasionnée pour l'ensemble des habitants du quartier, qui reste cependant supportable, car considérée comme nécessaire et provisoire, il est évident que les personnes les plus touchées et qui ne font que subir cet événement, sont les 30 habitants qui ont été évacués de leur logement le soir même de la publication de l'arrêté.

Ces habitants ont dû quitter leur logement très rapidement en soirée avec quelques effets personnels avant d'être relogés, souvent en hôtel parfois à Châtenay-Malabry.

L'accès à l'immeuble a ensuite été verrouillé de façon à le rendre inaccessible, toujours pour des raisons de sécurité.

Il est établi désormais que cet immeuble ne pourra pas être réintégré par ses habitants avant plusieurs semaines.

Aussi, ma question porte sur leurs conditions de séjour provisoire tant qu'ils ne rejoindront pas leur domicile du 9 rue des Écoles, certains souhaitant parfois revenir sur place pour retirer tel ou tel effet personnel, compte tenu du délai nécessaire à la sécurisation de l'immeuble en cours qui va donc s'allonger.

- ✓ Les services municipaux, en particulier de police municipale, sont-ils sensibilisés à cette situation et sont-ils disponibles facilement pour rendre l'accès de l'immeuble possible quelques minutes à un habitant qui le demanderait pour récupérer tel ou tel effet personnel nécessaire pour vivre en dehors de son domicile habituel ?
- ✓ Concernant les conditions de vie de ces habitants dans leur habitat provisoire, essentiellement en hôtel, en particulier les familles, des mesures ont-elles été prises de

concert entre le propriétaire de l'immeuble en charge du relogement et la Ville, pour la confection de leurs repas et l'accès facile aux écoles, afin que la scolarité des enfants ne soit pas perturbée par cette situation ?

- ✓ Information auprès des services concernés par cette évacuation (exemple La Poste). La factrice en service rue des Écoles, qui souhaitait remettre les premiers jours des plis à plusieurs destinataires habitant l'immeuble, ne pouvait plus accéder aux boîtes aux lettres situées sous le porche de l'immeuble, en raison de la fermeture de sa porte d'entrée. Elle ne connaissait pas les nouvelles adresses des habitants et semblait découvrir la situation. Des mesures ont-elles été prises depuis pour que ces habitants accèdent facilement à leur courrier ?

Je vous remercie

### **M. le maire**

Ainsi que vous le rappelez, la situation de péril touchant l'immeuble du 9 rue des Écoles a des impacts très importants pour ses occupants. Je vous confirme que les services de la Ville ainsi que les élus sont bien sensibilisés à cette situation.

Un commerce est concerné ainsi que 14 foyers représentant 25 personnes.

Cinq personnes ont été hébergées au sein de leur famille.

Des étudiants ont, grâce à la Ville, intégré l'une de nos résidences pour étudiants ou le feront dans les jours qui viennent.

13 personnes sont encore logées à l'hôtel à ce jour aux frais des propriétaires des immeubles concernés.

Afin de faciliter la vie des familles avec enfants et l'accès à l'école, l'une des familles est hébergée à proximité par la Ville, aux frais du propriétaire de l'immeuble. Des solutions sont en cours de mise au point avec le département des Hauts-de-Seine en ce qui concerne la seconde famille.

La Ville s'est substituée à l'un des propriétaires, qui ne pouvait plus prendre en charge les nuits d'hôtel de ses locataires. Nous prenons donc en charge les dépenses correspondantes, dont le remboursement sera demandé au propriétaire concerné.

En réponse à votre question, je vous précise que le service de la police municipale accompagne sur demande des locataires qui ont besoin d'accéder à des effets personnels. Neuf demandes ont déjà été traitées.

Les solutions à mettre en place dépendront de l'importance et de la durée des travaux à réaliser pour conforter l'immeuble et en permettre l'habitation. Nous ne disposons pas encore de tous les éléments sur ce point. Je vous rappelle qu'il s'agit d'éléments privés. Les propriétaires diligentent les expertises nécessaires et ont tout intérêt à ce que les choses se fassent rapidement.

S'agissant du courrier des locataires, les interlocuteurs institutionnels de La Poste ont été saisis dès l'évacuation de l'immeuble pour la recherche d'une solution. Ceux-ci ont décidé de proposer aux personnes concernées de venir chercher leur courrier directement au bureau de poste.

Pour l'ensemble de ces mesures, la Ville est en relation étroite avec les deux propriétaires des immeubles. Il leur appartient d'assurer une solution d'hébergement pour leurs locataires et de prendre les mesures techniques qui s'imposent.

### **Question orale de Mme Christiane GAUTIER**

#### **Christiane GAUTIER**

Monsieur le maire, par un courrier daté du 23 septembre 2023, nous vous faisons part de notre émoi républicain concernant l'éviction des élus Sceaux Ensemble à diverses manifestations organisées par la Ville.

Si nous sommes invités à participer à toutes les commémorations nationales, par mail ou par courrier, il n'en est pas de même d'un certain nombre de manifestations organisées par la Ville, dont nous prenons connaissance soit fortuitement ou à l'occasion de la rédaction d'un article dans le Sceaux Mag une fois que l'événement a eu lieu.

Nous avons pu le constater de manière fortuite par la lecture de cartons d'invitation reçus par des Scéens invités à ces manifestations. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que ces invitations étaient faites au nom du conseil municipal sans que les élus Sceaux Ensemble n'en soient destinataires ni qu'ils en soient informés par une autre modalité.

Il en est ainsi chaque année de l'accueil des nouveaux Scéens, dont la date n'est pas communiquée ni dans la newsletter, comme vous le laissiez entendre tout à l'heure ni dans le magazine de la Ville. Nous ne recevons pas non plus d'invitations à l'occasion des vœux, des inaugurations et autres remises de prix. Pas plus tard que le 29 novembre, contrairement aux indications du carton d'invitation, nous n'étions pas conviés à la remise des prix du concours photo « Dans mes rêves » à destination des 12-18 ans.

Force est de constater que le courrier que nous vous avons adressé le 23 septembre dernier n'a pas changé ces pratiques.

Monsieur le maire, serait-il possible qu'il s'agisse d'une volonté délibérée d'écarter les élus de la minorité des manifestations où ils seraient susceptibles de rencontrer des Scéens ?

Serait-il possible qu'il s'agisse de faire croire aux Scéens, que par leur absence, ces élus se désintéressent de la Ville ?

Ou devrions-nous plutôt interpréter cette situation comme un surprenant oubli de la part de vos services, dont l'efficacité et la connaissance de nos coordonnées sont d'ordinaire si infaillibles ?

Merci.

**M. le maire**

Je vous remercie de vos compliments adressés aux services municipaux qui y seront sans doute sensibles.

Ainsi que vous l'indiquez, si une invitation est effectuée de la part du conseil municipal, il convient que l'ensemble des membres de celui-ci soient conviés à l'événement concerné. Cela va de soi.

**Christiane GAUTIER**

Ce n'est pas le cas.

**M. le maire**

Je ne sais pas. Si l'invitation émane de l'exécutif municipal, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Pour le reste, les événements sont généralement signalés dans les agendas publiés sur le site Internet et dans le Sceaux Mag. L'événement du 29 novembre était parfaitement public.

**Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES**

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je poserai une question courte, Monsieur le maire.

Les visiteurs arrivant par la rue Houdan au centre-ville de Sceaux sont accueillis depuis presque deux ans par des palissades. Apparemment, le projet immobilier de la place de Gaulle serait bloqué en l'absence d'une décision de déclassement de la part du Département.

D'autre part, d'après nos informations, il semblerait que la Ville étudierait la reprise du projet par une autre entité publique, probablement via un transfert de maîtrise de projet.

Que pouvez-vous nous dire sur ces deux points ?

Je vous remercie.

**M. le maire**

Je déplore au moins autant que vous la persistance de palissades place du général de Gaulle.

Contrairement à ce que vous supposez, le motif de cette situation est l'existence de recours dont vous connaissez les auteurs. Deux d'entre eux, dont une élue, sont d'ailleurs membres de votre groupe.

Nous attendons donc le jugement du tribunal.



Le Département prendra les mesures de déclassement le moment venu, quand la situation ne sera plus bloquée pour ce motif.

S'agissant de la maîtrise du projet, la Ville reste pilote sur un sujet aussi stratégique, ce qui n'empêche pas d'étudier des partenariats éventuellement possibles sur ce type de sujets. Je pense que nous aurons probablement l'occasion d'en reparler début 2024.

**M. le maire**

### **Question orale de M. Xavier TAMBY**

**Xavier TAMBY**

Pouvez-vous nous dresser un état des lieux de l'évacuation de l'immeuble situé 7 rue des Écoles ? Quelle est l'origine du problème ? L'octroi du permis de construire a-t-il été fait en respectant les lois et règlements en vigueur ?

Merci.

**M. le maire**

Voilà une question courte et précise.

J'ai en effet été amené à prendre un arrêté de mise en sécurité de celui-ci le 22 novembre dernier, suite à l'apparition de désordres inquiétants, touchant à la structure.

J'ai été informé de la situation par le signalement d'un locataire, confirmé par une visite sur site le 20 novembre avec pose de témoins par les services municipaux.

En urgence et conformément aux règles de droit, la Ville a demandé au tribunal administratif de désigner un expert. Mme PERRET-ACKNIN a été désignée par le tribunal le 21 novembre et une réunion d'expertise s'est tenue dès le 22 novembre, en présence de la Ville, du propriétaire de l'immeuble concerné par les fissures, du promoteur du chantier voisin et des locataires.

Il a pu être constaté :

- ✓ Une fissuration de la dalle du porche avec affaissement côté n° 7 rue des Écoles. Il s'agit du porche du n° 9 qui permet d'accéder à la seconde propriété.
- ✓ De multiples et importantes fissures parfois traversantes dans les logements situés au-dessus du porche,
- ✓ trois fenêtres sur cour se manœuvrant difficilement.

En conclusion, le bâtiment a subi un mouvement structurel important engendré par un tassement côté n° 7 rue des Écoles et un basculement du mur pignon. L'experte a considéré l'existence d'un risque imminent d'effondrement partiel de l'immeuble du 9 rue des Écoles et demandé l'évacuation de ses occupants et la fermeture ou la protection de la rue.

Au vu de cette situation, j'ai pris immédiatement deux arrêtés de mise en sécurité, conformément à mes pouvoirs de police spéciale en matière de péril. Ces arrêtés prescrivent :

- ✓ L'arrêt du chantier du 7 rue des Écoles jusqu'à la sécurisation de l'immeuble du 9 rue des Écoles
- ✓ L'évacuation et le relogement des occupants de l'immeuble sur rue, mais également des occupants des immeubles dont le seul accès se fait par le porche du 9 rue des Écoles ;
- ✓ La mise au point d'une méthodologie pour sécuriser l'immeuble et la réalisation des travaux nécessaires.

Dans le même temps, la rue a été fermée à la circulation automobile entre le 5 et le 11 rue des Écoles. Vu la présence d'accès à des immeubles situés 8 et 10 rue des Écoles, la circulation piétonne a été maintenue et protégée par un tunnel.

Il a fallu également obstruer la sortie du parking souterrain situé 4, rue des Écoles. Nous avons demandé à chacun des propriétaires d'emplacements de parking de sortir leur voiture et nous leur avons proposé un stationnement gratuit en zone verte.

Le propriétaire de l'immeuble du 9 rue des Écoles, une société gérée par M. FAUCHET a donc :

- ✓ assuré le relogement en urgence de ses locataires, avec l'appui de la Ville pour les étudiants et les familles. Le propriétaire de l'immeuble de fond de cour, M. MAGALLANES a également pris en charge les occupants de son immeuble ;
- ✓ procédé à des travaux d'étaie au droit du porche et des logements concernés par les fissures ;
- ✓ engagé des études structurelles, avec l'intervention d'un ingénieur structure et d'un géotechnicien. Selon le résultat de ces études, il pourra être précisé la nécessité de renforcer en sous-œuvre les fondations du porche et le délai de sécurisation de l'immeuble.

En ce qui concerne le permis de construire, conformément à l'article L. 421-6 du code de l'urbanisme, sa régularité est appréciée par rapport à sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'urbanisme. Le permis de construire est donc instruit au regard du plan local d'urbanisme et des dispositions du code de l'urbanisme. Le permis de construire ne sanctionne pas un dispositif constructif ou une méthodologie de chantier.

Le respect des normes constructives est vérifié par l'équipe de maîtrise d'œuvre, adossée à un bureau de contrôle missionné par la maîtrise d'ouvrage du projet. Dans le cadre du projet du 7 rue des Écoles, le promoteur a diligenté un référé préventif. L'expert désigné par le tribunal sera chargé de définir les responsabilités dans les désordres survenus et si elles sont imputables au chantier, le coût du préjudice.

Il peut enfin être précisé que le permis de construire n'a été délivré qu'au terme de nombreux échanges avec le promoteur, en ce qui concerne l'intégration du projet dans un environnement

patrimonial. Un premier permis de construire a ainsi été refusé en 2018. Le projet autorisé en 2020 était moins dense, avec un niveau en moins sur rue.

### **Question orale de Mme Maud BONTÉ**

#### **Maud BONTÉ**

La requalification de la Halle des Blagis est lancée. Lors de la réunion du 20 juin dernier, M. Tastes, maire-adjoint chargé des sports en a présenté les grandes lignes.

Pourriez-vous apporter davantage de précisions sur la mise en œuvre de la réalisation, les caractéristiques de chacun des quatre marchés, la date du début des travaux et leur étalement dans le temps, leur montant total et la répartition entre tous les acteurs financiers ?

Quelles qualités thermiques ce nouveau bâtiment offrira-t-il ?

Un habitant du quartier des Musiciens a établi un plan sommaire, plaidant pour les panneaux solaires sur la surface horizontale, qui ne sont pas pris en compte dans les plans actuels. Serait-il judicieux d'étudier cette possibilité à l'occasion d'un avenant au contrat ?

#### **M. le maire**

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à ce projet important pour la Ville et ses habitants qui permettra de mettre en œuvre dans de meilleures conditions nos objectifs en matière de sport santé pour tous.

S'agissant de vos questions spécifiques, je peux bien sûr vous apporter davantage de précisions.

S'agissant des marchés publics et des caractéristiques des lots, une consultation a été lancée en vue de l'attribution de neuf marchés publics de travaux liés à la réhabilitation et à la restructuration de la halle des Blagis.

Les prestataires retenus et les montants en € HT des marchés publics, hors révision de prix sont les suivants :

N° LOT	PRESTATION	Montant total en € HT	Prestataire retenu
1	DÉMOLITION – GROS ŒUVRE/MAÇONNERIE – RAVALEMENT – VRD – CARRELAGE/FAÏENCE	370 000,00 €	ECB
2	REVÊTEMENTS DES FAÇADES	63 000 €	SEV
3	COUVERTURE – ÉTANCHÉITÉ – ZINGUERIE	359 708,27 €	SEV
4	MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE	279 754,50 €	MORATIN
5	ÉLECTRICITÉ – COURANT FORT ET FAIBLE	167 500 €	CIEL
6	PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE – TRAITEMENT D’AIR	147 792,12 €	LGC
7	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS – CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFONDS SUSPENDUS	217 910,71 €	2 ABTP
8	SOLS SOUPLES	43 781,88 €	MARIETTE
9	PEINTURE – NETTOYAGE	53 576,49 €	DFD
<b>TOTAL HT</b>		<b>1 703 023,97 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>2 043 628,76 €</b>	

À ces montants s’ajoutent les honoraires d’architecte, du bureau de contrôle, du coordonnateur de sécurité, de déménagement, d’équipements matériels et informatiques, de révisions de prix. Le montant total de l’opération est estimé à 2 810 000 € TTC (coût estimatif en novembre 2023, sous réserve d’évolution des besoins et de l’inflation).

La Ville a sollicité et obtenu des subventions de la région Île-de-France (100 000 €) dans le cadre du Contrat d’aménagement régional, du département des Hauts-de-Seine (808 000 €) dans le cadre du Contrat de développement Département – Ville pour la période 2022-2024, la Métropole du Grand Paris (358 447 €) dans le cadre du Fonds d’investissement métropolitain (FIM), soit un total de 1 258 447 € et continue à solliciter d’autres financeurs.

J’ai appris que l’État accordera pour sa part une subvention comprise entre 100 000 € et 200 000 € au titre de la DSIL, ce qui est une bonne nouvelle.

Soit un reste à charge estimé à ce jour pour la Ville de 1,5 M€ environ (soit 47 % du coût).

Les travaux ont débuté suite à la réunion de lancement qui a eu lieu le 6 novembre dernier sur site.

Actuellement les entreprises sont en phase de préparation et de mise en concordance des plans d'exécution de chaque lot, sous couvert des validations du bureau de contrôle.

L'ouverture du site au public, incluant la livraison, le réaménagement de la salle, la vérification périodique des appareils de musculation et la commission de sécurité, est à ce jour prévue en début d'année 2025.

Le projet a pris en considération une recherche de performance énergétique tant sur le bâti que sur la ventilation et chauffage, et l'éclairage.

Concernant le bâti, l'enveloppe du bâtiment sera revue majoritairement en ITI (isolation thermique par l'intérieur). L'isolation thermique sera traitée en sous face des deux toitures courbes et les menuiseries simple vitrage seront toutes reprises en double vitrage.

Concernant la ventilation/chauffage, le projet tend à réaliser une optimisation énergétique du site par la mise en place d'une part, d'une CTA double flux et de sondes de mesure permettant une meilleure régulation.

Concernant l'éclairage, les luminaires seront tous traités en LED.

Ainsi au global du projet, le bâtiment sera donc mieux isolé et offrira des performances énergétiques qui permettront à la Ville de remplir les objectifs du décret tertiaire 2030 quant aux obligations de réduction des consommations d'énergie.

S'agissant des panneaux solaires, il est vrai qu'un adhérent ayant participé à la réunion qui leur était dédié le 20 juin dernier a suggéré la pose de panneaux solaires.

La réponse apportée par Philippe Tastes à cette occasion, puis par moi-même par courrier, est que cette question a été analysée en phase d'études. Il en résultait que la structure de la salle ne permettait malheureusement pas le déploiement de panneaux solaires sur ce site pour des questions structurelles.

## **XX- DÉBAT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE organisé en application de l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales.**

### **M. le maire**

Le groupe Sceaux Ensemble a demandé un débat sur la politique générale de la commune en application de l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales.

Je veux rappeler que se tiendra le 8 février 2024 le débat sur les orientations budgétaires qui équivaut au débat sur la politique générale de la commune. Et je demanderai à l'administration de faire en sorte que ce débat sur les orientations budgétaires se tienne au début de notre réunion du conseil municipal.

Il n'est donc peut-être pas nécessaire de discuter pendant des heures, d'autant que nous avons peu à dire. Nous parlons peu, mais nous agissons.

Monsieur Dessanges, vous avez la parole.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Je vous remercie, Monsieur le maire. Et l'on peut rêver, peut-être que l'année prochaine le débat sur la politique générale se tiendra au début du conseil municipal ou dans un conseil municipal un peu moins chargé que celui-ci.

Je donnerai la parole à Maud Bonté. Nous parlerons chacun notre tour.

Je vous remercie de votre écoute, Monsieur le maire.

### **Maud BONTÉ**

En ce qui concerne le débat sur la politique générale, j'ai choisi de traiter le contexte et les enjeux actuels de l'urbanisme à Sceaux.

Un mot rapide sur le contexte. Sceaux est une ville historique dont les marques du bâti patrimonial et les arbres remarquables constituent son identité. L'agrément des maisons et des rues valorise fortement les propriétés. Une écriture architecturale commune en mal de créativité banalisera la ville qui perdrait en attractivité et en valeur.

Pour ce qui concerne les logements sociaux, la loi SRU impose 25 % de logements sociaux pour 2025 et 30 % pour 2030. Sceaux en affiche d'ores et déjà 27 %, ce qui est momentanément très satisfaisant.

Quant au bilan global de logements, le nombre de logements construits entre 2020 et 2023, calculé très précisément d'après chaque permis de construire représente un total de 1 500 logements, soit en quatre ans 375 logements par an. L'annonce des 101 logements par an est fantaisiste.

Passons maintenant aux enjeux.

Les enjeux actuels sont de trouver des axes de développement à la ville tout en gardant son caractère villageois, son attractivité conviviale et un aspect à taille humaine. Le quartier Robinson ressemble à un quartier de banlieue sans caractère. Le bien mal nommé écoquartier est passé en zone dense avec ses nouveaux 750 logements. La promesse d'alors de créer une mini coulée verte ainsi que des commerces n'aura été que du marketing politique. C'est un exemple à ne pas reproduire.

Les Scéens ne se retrouvent pas non plus dans le projet de la place de Gaulle. L'abattage des 50 arbres en bonne santé est en contradiction avec tous les discours laudatifs sur l'écologie. D'ailleurs, en termes d'enjeu, un focus sur la place de Gaulle est intéressant sur le thème de l'attractivité.

L'attractivité du centre-ville nécessite une bonne capacité d'accueil des clients et de leurs moyens de transport. Cette attractivité est mise à mal par la réduction des places de stationnement sans concertation. Les remplacer par des stationnements pour des vélos-cargos, très utilisés, serait un bon objectif. Les stations de vélo sont trop peu nombreuses également.

En outre, le Paladin ne fonctionne plus entre 9 h 30 et 17 h 45, y compris les jours de marché. L'appel à la demande est quasiment impraticable. Cela pénalise les personnes sans voiture, les seniors et les jeunes. Et pourtant, c'est le service public dont l'objectif n'est pas d'être rentable, mais d'être au service du public.

Les trajets des minibus, désormais passés au territoire pour mieux s'en exonérer, ont été travaillés avec chaque maire. À Fontenay-aux-Roses, le maire a obtenu le maintien de tous ses arrêts. Et à Bourg-la-Reine, le maire a conservé sa ligne 7 de minibus à laquelle s'est rajoutée notre ligne 6 en doublon.

Qu'il s'agisse de transports individuels, de voitures ou de vélos-cargos ou bien de transport collectif, rien n'est facilité pour permettre aux clients de venir faire leurs courses en centre-ville.

L'attractivité se caractérise aussi par la qualité visuelle verdoyante, apaisante du cœur de ville. Est-ce une création architecturale, celle qui s'exprime par des barreaux pour la maison de retraite Renaudin ? Quelle perception projette-t-on de nos seniors ? De même la palissade, façon chantier, constitue une nuisance visuelle telle que nombreux sont ceux qui se détournent de Sceaux. Pourquoi l'avoir installée alors que le permis de construire place de Gaulle n'est pas purgé de ses recours ? L'édification de la palissade n'a eu pour d'autres buts que de chasser les voitures stationnant sur le parking de Gaulle. L'article 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques précise que « *le domaine public ne peut être vendu au secteur privé que s'il est désaffecté* ». C'est-à-dire s'il ne sert plus à l'intérêt général. Ainsi, la mairie propriétaire l'a artificiellement rendu « inutile » en le clôturant et le vote validant l'apparente « désaffectation » du lieu permet son éventuelle vente au profit du promoteur.

L'attractivité du centre-ville appelle la prise en compte du dynamisme commercial. Je vais peut-être attendre que...

### **M. le maire**

Vous pouvez continuer. C'est très intéressant.

### **Maud BONTÉ**

Certainement. Je vous remercie.

L'attractivité du centre-ville appelle la prise en compte du dynamisme commercial. La clientèle scéenne et non scéenne se détourne de nos commerces pour effectuer le plein de leurs courses. La clientèle de proximité ne suffit pas à maintenir le chiffre d'affaires des boutiques qui souffrent ou

qui ferment leurs portes : le repaire de Bacchus, Millymenthe, le cabinet immobilier Guy Hoquet, la boulangerie Tillard à l'extrémité de la rue piétonne, sans doute reprise par les établissements Colbert. Malgré le niveau élevé des baux commerciaux, la fidélité des Scéens et des non Scéens leur permettait de vivre. Désormais, l'offre réduite d'accueil détourne certains clients de Sceaux.

L'objectif actuel du projet immobilier est mortifère. D'ailleurs, pour maintenir les quelques boutiques tout au sud de la rue du Four, il a bien fallu réinstaller une vingtaine de places de parking, preuve s'il en est que l'accueil est primordial. Quant aux nouveaux habitants, ils vont faire leurs courses groupées en supermarché ou ils adoptent un autre comportement consumériste en se tournant vers les livraisons à domicile rapides et bon marché.

Être en cohérence avec les obligations législatives et réglementaires est un autre enjeu. En ce qui concerne la place de Gaulle, qu'il s'agisse de l'octroi du marché initial englobant l'Institut culinaire et les logements sociaux pour apprentis ou qu'il s'agisse d'une importante opération immobilière, le respect des textes s'impose. Les manquements à la loi LOM sur les mobilités douces, à la loi 350-3 du code de l'environnement sur la préservation des arbres d'alignement marquent la difficulté de la Ville à se projeter dans les nouveaux modes d'urbanisation d'avenir respectueux de l'environnement et de la santé de la population. Plusieurs recours légitimes en font grief.

Dans un esprit constructif et respectueux des lois et des règlements, une proposition alternative a été élaborée par les membres de l'association du groupe Environnement et Urbanisme (GEUHS) où sont prévus logements, parking, large espace de pleine terre grâce à la technique des parois moulées, préservation des arbres qui capturent le CO2 et limitent la pollution tout en procurant ombre et fraîcheur ainsi que des espaces dédiés aux piétons, cyclistes et véhicules. Le bâtiment s'entourera des techniques d'isolation et de consommation économique en énergie, loin des habituels affichages de labels publicitaires.

Le PLUi en cours d'élaboration conclut sur des propositions *a minima* sur l'aménagement plus vert du territoire. La recherche de plus de fonciers pour plus de constructions est admise comme une donnée de base. Pourtant, les chiffres de l'Institut Paris Région montrent que les Hauts-de-Seine, déjà très denses, produisent la majorité des constructions de logements et de bureaux, dépassant de 28,6 % les préconisations du SDRIF.

Enfin, un des enjeux, dernier, mais fondamental, est d'agir avec bienveillance et de pratiquer une réelle concertation avec les Scéens en ce qui concerne la suite. La politique d'aménagement mérite après concertation une planification lisible par tous. La valeur des espaces verts et la végétalisation basse entre les arbres des rues ne doivent pas servir d'alibi à l'abattage massif d'arbres au profit d'une densification programmée par les fréquentes acquisitions et préemptions.

Que l'on habite ou travaille à Sceaux, chacun d'entre nous porte sa propre vision dans son environnement et mérite d'être entendu. Les capacités d'écoute s'éroderaient-elles avec le temps ? Celui dont les droits sont bafoués se défendra ainsi que la loi l'y autorise. Nul ne peut en priver le



citoyen comme par le biais d'une assignation pour recours abusifs, par celui d'un tract peu amène, par un coup de fil ou par une visite d'intimidation. La liberté d'obtenir justice est le seul droit qui reste face aux puissants.

Je vous remercie de votre écoute et de m'avoir bien entendue.

### **Fabrice BERNARD**

Je vais vous dire quelques mots sur la transition. Mon intervention comportera trois parties très courtes.

Les progrès que nous avons notés de la part de la majorité portent essentiellement sur le doublement du budget participatif, les restrictions d'accès des véhicules aux abords des écoles, la rénovation du site des Blagis et l'engagement vers les énergies renouvelables avec le projet de géothermie.

Nous avons déploré le réseau électrique énergivore de la ville avec seulement 15 % de luminaires équipés de LED, même si je sais que cela relève désormais de la compétence du territoire, l'artificialisation croissante des sols et par conséquent le recul des surfaces végétalisées, en particulier dans le projet de centre-ville et l'absence de projet de pistes cyclables sécurisées, en particulier également dans le projet de centre-ville.

Nous demandons en vain depuis plusieurs années un véritable plan de transition écologique avec des objectifs chiffrés et un échéancier concernant en particulier les éléments suivants :

- ✓ consommation énergétique des bâtiments publics sur le territoire de la ville et leur émission de GES ;
- ✓ gestion de l'eau, en particulier la récupération de l'eau de pluie de l'ensemble des toitures des bâtiments publics de la ville ;
- ✓ gestion des déchets produits par les services de la Ville et leur valorisation ;
- ✓ développement des espaces végétalisés dans les quartiers identifiés comme îlots de chaleur ;
- ✓ conversion de la flotte de véhicules thermiques de la Ville vers une flotte électrique ;
- ✓ évolution de la part des voies de circulation consacrée aux mobilités douces, vélos et piétons ;
- ✓ état de la biodiversité sur Sceaux et son évolution ;
- ✓ mise en place d'une fiscalité verte favorisant les comportements vertueux des habitants, en particulier modulation de la taxe foncière pour les propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique. Cette mesure a été rejetée à Sceaux, mais elle a été adoptée à l'unanimité lors du dernier conseil municipal de Bourg-la-Reine.

Je vous remercie.

**Christiane GAUTIER**

La population de Sceaux est en hausse et la ville est sous-dotée en médecins généralistes. Seulement 15 médecins généralistes exercent, dont deux installés en 2023 avec une sage-femme dans un local de 100 m<sup>2</sup>, loué par la Ville tandis que quatre médecins généralistes ont transféré à Sceaux leur patientèle. Près de la moitié exerce seule la médecine générale, certains à temps partiel ou de manière non exclusive. Et d'autres encore ne prennent déjà plus de nouveaux patients.

Le nombre de médecins généralistes ne reflète donc pas la réalité de l'offre de soins ni la continuité des soins. C'est pourquoi, pour rendre la ville attractive aux jeunes praticiens, nous aurions privilégié l'installation d'un plus grand nombre de professionnels de santé libéraux dans une maison de santé pluridisciplinaire plutôt que dans de petites unités en misant sur l'attractivité d'une telle structure et sur la communication avec les professionnels de santé qui reste un point susceptible d'amélioration à Sceaux.

En revanche, nous saluons l'initiative sport et santé mise en place cette année par la Ville.

Si nous soutenons l'action de la Ville en faveur des familles et de l'éducation, nous regrettons la privatisation, depuis 2016, d'une politique municipale jusque-là très favorable aux seniors. Après la suppression des aides à domicile, la fermeture du SSIAD en janvier 2023 a porté un coup d'arrêt au maintien à domicile des Scéens dépendants avec la perte pure et simple des 30 lits attribués par l'ARS à Sceaux. Considérant le vieillissement de la population et la nécessité d'organiser le maintien à domicile et la dépendance, nous n'aurions pas fait ce choix brutal qui déleste la ville pour une durée incertaine de ces 30 lits octroyés et financés par l'ARS.

Merci.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Merci Christiane.

Je conclurai ce débat avec les finances. Oui, c'est un débat. Vous ne souhaitez pas y participer, c'est votre droit, mais cela reste un débat.

Alors que la ville reste endettée, que ses capacités d'autofinancement sont moindres que la plupart des villes de taille identique, notamment dans le 92, et qu'elle souffre d'une dette par habitant parmi les plus hautes des Hauts-de-Seine, et que les dépenses de fonctionnement devraient cette année ressortir au-dessus de l'inflation 2023, l'équation budgétaire reste à trouver pour répondre aux enjeux environnementaux de réduction des gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990, d'ici à 2030, tout en continuant d'assurer des services de qualité à tous les Scéens sans exception, ce que la récente fermeture des services à la personne et du SSIAD ne laisse pas vraiment présager, comme l'a rappelé la ma collègue Christiane Gautier.

Si des efforts de rénovation énergétique ont bien débuté dans certains groupes scolaires ou sportifs, la Ville aura besoin de définir un plan de financement cohérent, juste et lisible en s'aidant des subventions du plan de relance et du fonds vert qu'elle utilise déjà pour l'année 2023, je l'espère, pour 2024. Le fond est doté de 2,5 milliards d'euros.

L'année 2024 sera beaucoup plus compliquée pour les finances de notre ville avec des taux bancaires qui, certes, seront à la baisse à compter du second semestre, mais une charge de la dette qui devrait rester proche du montant atteint l'an dernier, entre 500 et 600 k€. Un impact est également prévisible sur les recettes foncières, puisque l'on observe une baisse des transactions et des mises en chantier de l'ordre de 50 % dans les villes où le marché immobilier est pourtant très dynamique. Nous misons sur un impact prévisible sur les recettes foncières de l'ordre de 20 à 30 % en valeur par rapport à 2023.

On peut regretter qu'une partie de la capacité de financement ait été amputée par des erreurs d'appréciation de la Ville quant à la dynamique des taux variables en 2021, période au cours de laquelle ces taux étaient au plus bas et où le passage de taux variables à taux fixes était peu cher. Ces erreurs coûteront à la Ville un montant proche de 1,5 million d'euros sur le reste du mandat. Nous estimons en outre qu'une partie de sa capacité de financement a été immobilisée par des projets non stratégiques, comme la maison Lurçat (1,3 million d'euros). Cette maison aurait pu permettre de loger des Scéens. Aujourd'hui, on ne sait pas ce qui s'y passe. De nouvelles études sont faites. Des meubles sont achetés, mais c'est pour l'instant un actif qui coûte à la Ville.

On peut aussi citer la SPL La cuisine près de chez vous qui coûtera certainement un peu plus de 150 000 € à la ville et que nous avons dénoncée dès le premier jour de notre mandat, puisqu'il s'agit d'une hérésie que de faire, en région parisienne, une SPL pour une cuisine centrale.

Nous appelons à un changement de paradigme pour retrouver des marges de manœuvre. Les dépenses augmentent plus vite que l'inflation à Sceaux, ce qui est un vrai problème.

Nous insistons notamment sur :

- ✓ L'importance de privilégier des investissements verts ;
- ✓ La vente de fonciers non stratégiques comme la maison Lurçat sur laquelle un acquéreur s'était porté à l'époque pour loger une famille,
- ✓ L'arrêt de la SPL, car le projet semble mal parti
- ✓ Une meilleure maîtrise des dépenses en lançant des mutualisations fonctionnelles avec les autres villes, notamment sur les achats, les ressources humaines, les systèmes d'information et la sécurité. Les villes du sud du département ont ainsi un CSU par ville alors que ce service pourrait être mutualisé.
- ✓ Un appel à une mobilisation citoyenne pour la résilience urbaine autour d'économies d'énergie et d'eau, un meilleur traitement des déchets et une gestion plus dynamique des ressources de la Ville.
- ✓ Une implication collective dont nous avons vu les débuts avec le conseil consultatif des

transitions. Malheureusement, la fréquentation du conseil consultatif des transitions n'embarque pas toute la ville.

Ce qui manque aux Scéens, c'est une lisibilité des actions de la Ville en termes d'investissements verts, de transformation de la commune avec ses grands travaux et de traçabilité.

Je m'arrêterai là. Je ne sais pas si mes collègues de Sceaux en commun souhaitent commenter ce débat ou faire des propositions. Malheureusement, la majorité s'y refuse.

### **M. le maire**

Pas du tout. J'ai un commentaire à faire. Il faut vous mettre d'accord sur ce que vous voulez. Vous nous reprochez de supprimer des places de stationnement et vous nous demandez par ailleurs de créer des pistes cyclables sécurisées, ce qui prend de la place, notamment de stationnement. Vous ne pouvez pas faire du en même temps en permanence.

Beaucoup de bêtises ont été dites par ailleurs. Je rappellerai que les médecins sont des libéraux. L'ARS n'a pas l'air de se préoccuper de ces questions et l'État s'en moque. Nous faisons ce que nous pouvons avec les moyens qui sont les nôtres et qui sont assez limités depuis la perte de la taxe d'habitation, la baisse de la DGF qui va certainement se poursuivre malgré le rajout par le gouvernement de quelques millions, mais qui ne suffit pas à en assurer la dynamique, puisqu'elle ne progresse pas au même rythme que l'inflation. Si je faisais la somme de ce que vous préconisez, cela représenterait des dépenses supplémentaires considérables, ce que nous ne pouvons pas faire. Tout cela est donc contradictoire, mais c'est normal avec l'opposition. Elle propose toujours de faire beaucoup plus en dépensant beaucoup moins.

Qui souhaite intervenir ?

### **Liliane WIETZERBIN**

Il est un peu tard pour intervenir et faire un débat de fond. Je regrette juste que l'on ne puisse pas placer ce type de débat en début de séance.

### **M. le maire**

Le débat, c'est d'abord le débat sur les orientations budgétaires. Il aura lieu le 8 février. Préparez-vous.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

J'ai quelques observations à faire sur la transition écologique et environnementale. Je les réserverai pour le débat sur les orientations budgétaires. Ce sera peut-être plus efficace.

**M. le maire**

Merci. Bonne soirée.

*La séance du conseil municipal est levée à 0 h 56.*